

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1979.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1980, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 40

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Rapporteur spécial : M. Louis PERREIN.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descoirs Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; Charles Alliès, René Ballayer, Roland Boscary-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e législ.) : 1290 et annexes, 1292 (annexe 50), 1297 (tome XXIII) et in-3° 227.

Sénat : 49 (1979-1980).

SOMMAIRE

	Pages.
Préambule	5
Diverses parties du rapport.....	6
Importance du budget pour 1980.....	7
Niveau brut	7
Niveau net	7
Réflexions	8
PREMIÈRE PARTIE. — Les grandes masses.	9
I. — <i>Remarque générale</i>	10
Recettes et dépenses de fonctionnement.....	10
Excédent d'exploitation	11
Recettes et dépenses en capital.....	11
Financement des dépenses en capital.....	12
II. — <i>Les dépenses</i>	13
A. — Les charges de fonctionnement.....	13
B. — Les dépenses en capital.....	23
III. — <i>Le financement des dépenses</i>	26
A. — Les recettes de l'exploitation.....	26
B. — Les recettes en capital.....	30
IV. — <i>Tableaux récapitulatifs et comptes par branches</i>	31
DEUXIÈME PARTIE. — Les grandes exploitations. — Activités. — Vues d'avenir.	41
I. — <i>La poste et les services financiers</i>	41
A. — Evolution de la masse budgétaire.....	41
B. — Présentation du budget de 1980.....	42
C. — Evolution des services financiers.....	46
D. — Automatisation du service des chèques postaux.....	48
II. — <i>Les télécommunications</i>	49
A. — Généralités	49
B. — Réduction du détail moyen de raccordement.....	50
C. — Elévation de la qualité du service au niveau des normes internationales	52
D. — Moyens à mettre en œuvre.....	53

	Pages.
TROISIÈME PARTIE. — Observations, critiques et propositions.....	55
I. — La titularisation des auxiliaires.....	55
II. — La sécurité des fonds, des valeurs et des agents.....	56
III. — Ouverture de contentieux et versement d'indemnités en matière d'envois recommandés et chargés.....	56
IV. — La présence postale en zones rurales.....	57
V. — Diversification des tâches et polyvalence des bureaux de poste.	57
VI. — Les travaux en sous-traitance dans les télécommunications.....	58
VII. — Les bons d'épargne des postes et télécommunications.....	58
VIII. — Le problème des tarifs de presse.....	59
IX. — Les nouvelles activités de la Caisse nationale d'épargne.....	60
X. — La situation du service des chèques postaux.....	61
XI. — La référence au taux des livrets de C. N. E. en matière de rémunération par le Trésor des fonds des chèques postaux est-elle rationnelle?	62
XII. — Le délai moyen de raccordement téléphonique.....	62
XIII. — La croissance envisagée des exportations de l'industrie française du téléphone	63
XIV. — La consommation téléphonique.....	63
XV. — La présence postale en zone urbaine.....	64
QUATRIÈME PARTIE. — Observations de la commission.....	65
CINQUIÈME PARTIE. — Annexes	67

Mesdames, Messieurs,

Mis en distribution le 5 septembre et parvenu dès le 6, le « bleu » constituant le projet de loi de finances pour 1980 des Postes et Télécommunications a pu être exploité très rapidement. C'était le souhait du législateur qui a ainsi examiné avec l'attention qui convient cet important fascicule.

L'accélération de la procédure budgétaire est certes une excellente chose mais il serait encore meilleur que les résultats de l'année 1978 aient pu être mentionnés. On ne peut tout avoir ! Constatons ainsi que toute médaille a son revers, ce qui est regrettable surtout pour un budget qui dépasse maintenant 90 948 millions de francs.

Le fascicule de 1980 ne comporte que 208 pages ce qui constitue un progrès par rapport aux 220 pages de 1979, mais reste en retrait sur 1978, année où une heureuse contraction avait limité le document à 204 pages.

Comme l'an dernier la lecture en est aisée en raison de la dimension de l'impression, de sa clarté et de son aération ainsi que du renvoi en annexe, de certaines récapitulatifs, répartitions, créations, suppressions, tableaux et comptes faisant l'objet de vingt-trois pages seulement au lieu de trente-cinq en 1979.

Un certain nombre de pages ont pu être gagnées par rapport à l'an dernier du fait de l'absence pour 1980 de rubriques relatives à la résorption de l'auxiliarat, à l'aménagement de pyramides et à des restructurations diverses qui sans doute, en 1979, devaient constituer les toutes dernières mesures prises pour l'application du protocole appelé « relevé des propositions » mettant fin à l'important mouvement de grève de l'automne de 1974.

Le maintien de la spécialisation des crédits par grande branche traditionnelle (postes et services financiers, télécommunications et services généraux) permet également une bonne lecture et une saine appréciation quant à l'évolution dans le temps du service public des Postes et Télécommunications.

DIVERSES PARTIES DU RAPPORT

Comme les années passées, une comparaison liminaire est établie avec 1975, 1976, 1977, 1978 et 1979 aussi bien en ce qui concerne le niveau brut que le niveau net, ce qui donne un aperçu de l'importance du budget de 1980.

La première partie du rapport traite ensuite des grandes masses, recettes et dépenses des deux sections, des éléments détaillés des dépenses, de l'excédent d'exploitation, etc.

L'activité de chacune des trois grandes branches et les vues d'avenir de la poste, des services financiers et des télécommunications constituent la deuxième partie venant ainsi justifier l'importance du budget.

La troisième partie est réservée aux observations et critiques concernant plusieurs aspects particuliers des P. T. T., notamment les « points chauds ».

La quatrième partie groupe les observations de la commission.

Enfin, la cinquième partie comprend un certain nombre d'annexes.

IMPORTANCE DU BUDGET POUR 1980

L'appréciation de cette importance est facilitée en faisant des comparaisons avec les années 1975 à 1979, aussi bien en ce qui concerne le niveau brut que le niveau net.

Niveau brut.

La consultation du « bleu », page 9, permet de connaître le niveau brut de 1980 qui s'établit à 119 392 millions de francs et le tableau qui suit retrace l'évolution depuis 1975.

ANNEES	NIVEAU D'EQUILIBRE brut. (En millions de francs.)	POURCENTAGES
1975	46 594	>
1976	57 111	+ 22,5
1977	71 905	+ 25,8
1978	84 482	+ 17,8
1979	101 944	+ 17,1
1980	119 392	+ 17,1

Niveau net.

L'évolution depuis 1975 est donnée par le tableau ci-après. Ce niveau qui est plus intéressant n'est autre que le précédent duquel ont été retirés les écritures d'ordre et de régularisation ainsi que les dotations concernant les prestations entre fonctions principales et tous virements entre les deux sections du budget annexe.

ANNEES	NIVEAU D'EQUILIBRE net. (En millions de francs.)	POURCENTAGES
1975	37 305	>
1976	47 925	+ 28,4
1977	59 426	+ 23,9
1978	70 340	+ 18,3
1979	80 803	+ 14,8
1980	90 948	+ 12,5

Réflexions concernant les deux niveaux.

Le niveau brut est caractérisé par une stabilisation dans l'accroissement. C'est un phénomène qui se marque depuis 1978, époque où avait été enregistrée une nette décélération par rapport aux années qui précédaient. Toutefois cette stabilisation n'est due qu'à la prise en compte des diverses écritures d'ordre du budget dont les montants sont de plus en plus importants ; sans cela, il y aurait reculé.

L'amenuisement d'année en année du pourcentage d'augmentation du niveau net est plus inquiétant, en ce sens qu'il concerne la partie vivante du service public des Postes et Télécommunications. Nos collègues remarqueront, en effet, que l'accroissement de 1980 n'est plus que la moitié approximativement de celui de 1977.

Ainsi à ce degré de l'examen du fascicule budgétaire, il est possible de constater que le budget de 1980 accuse encore un net ralentissement par rapport à ceux des années précédentes. Dans le courant de ce rapport il sera fait état des secteurs les plus touchés par cette régression et des répercussions sur la marche du service.

PREMIERE PARTIE

LE BUDGET DE 1980 PAR GRANDES MASSES

Les renseignements utiles font l'objet des tableaux ci-après auxquels nos collègues voudront bien se reporter.

PREMIERE SECTION. — Fonctionnement.

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1980.	BUDGET de 1979.	VARIATIONS
	(En millions de francs.)		Pourcentage.
A. — Recettes.			
Recettes proprement dites.....	83 947,8	68 974,6	+ 21,7
Travaux faits par l'administration pour elle-même	1 414	1 707	+ 27,7
Prestations entre fonctions principales.....	6 389	6 076,2	+ 5,1
Totaux	91 750,8	76 157,8	+ 20,4
B. — Dépenses.			
Dépenses proprement dites.....	64 721,6	56 124,3	+ 15,3
Amortissements	9 411	7 750,8	+ 21,4
Prestations entre fonctions principales.....	6 389	6 076,2	+ 5,1
Versement à la dotation de la C. N. E.	78,4	64,2	+ 21,8
Ecritures diverses de régularisation.....	1 900	1 750	+ 8,5
Totaux	82 500	71 765,5	+ 14,9
Excédent ou déficit d'exploitation (A — B) ou (B — A).....	+ 9 250,8	+ 4 392,3	+ 110,6

DEUXIÈME SECTION. — Opérations en capital.

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1980.	BUDGET de 1979.	VARIA- TIONS
	(En millions de francs.)		Pourcentage.
A. — Ressources.			
Excédent d'exploitation.....	9 250,8	4 392,3	+ 110,6
Dotation de la C. N. E.	78,4	64,2	+ 21,8
Amortissements	9 411	7 750,3	+ 21,4
Produits des emprunts.....	7 001	>	
Ecritures de régularisation.....	1 900	1 750	+ 8,5
Totaux	27 641,2	13 957,3	
Financement à déterminer.....	>	11 829	
Totaux	27 641,2	25 786,3	+ 7,2
B. — Dépenses.			
Remboursements d'emprunts.....	2 064,7	1 667,8	+ 23
Production d'immobilisation par l'adminis- tration pour elle-même.....	1 414	1 107	+ 27,7
Dépenses d'équipement.....	24 162,5	23 011,5	+ 5
Totaux	27 641,2	25 786,3	+ 7,2

I. — Remarque générale sur les grandes masses.

A partir de la seule connaissance des grandes masses, il est possible de faire des remarques intéressantes en ce qui concerne les recettes et dépenses de la première section, l'excédent d'exploitation, les recettes et dépenses en capital ainsi que le financement des dépenses de deuxième section.

RECETTES ET DÉPENSES DE LA PREMIÈRE SECTION. — FONCTIONNEMENT

Comme il a été dit c'est la partie vivante du service celle qui donne la meilleure idée du rôle économique que joue l'administration des Postes et Télécommunications. L'année dernière, l'augmentation des recettes, de 22 % supérieures à celles de 1978, n'était, il faut s'en souvenir, que la traduction en année pleine de l'augmentation du timbre-poste (+ 20 %) et de la taxe téléphonique de base (+ 12 %) intervenue en avril-mai 1978. Pour 1980, l'accroissement

est de 20,4 %, les recettes proprement dites augmentant toutefois de 21,7 %. Ainsi la situation en matière de produits d'exploitation indique un tassement dans la progression.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, la rigueur continue et s'accroît puisque l'accroissement n'est plus que de 14,9 % faisant suite aux 17,1 % de 1979 lesquels marquaient déjà une nette décélération par rapport aux années 1977 et 1978.

Le maintien des recettes et le recul des dépenses entraînent tout naturellement l'existence d'un important excédent d'exploitation.

EXCÉDENT D'EXPLOITATION

Au total, il s'élève, pour 1980, à 9 329,2 millions de francs dont 78,4 millions de francs sont affectés à la dotation de la Caisse nationale d'épargne et 9 250,8 millions de francs virés à la deuxième section du budget pour constituer un des éléments de financement des opérations en capital.

L'attention est appelée sur l'importance de cet excédent qui, comparé à celui de 1979, 4 392,3 millions de francs, traduit une augmentation de 110,6 %.

Il faut avoir en mémoire que l'excédent de 1979 marquait déjà un accroissement de 272 % par rapport à celui de 1978.

RECETTES ET DÉPENSES EN CAPITAL. — DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

C'est la partie la plus intéressante. Ces dépenses s'élèvent pour 1980 à 24 162,5 millions de francs, comprenant 300 millions de francs qui représentent le montant des paiements provenant de l'intervention des sociétés de financement des télécommunications.

a) Il est intéressant de noter la régression à 300 millions de francs, au lieu de 330 millions de francs, de la charge relative à ces sociétés ;

b) Inversement, il est moins réjouissant de remarquer que les dépenses d'équipement passent de 23 011,5 millions de francs à 24 162,5 millions de francs, ce qui ne représente qu'un accroissement relativement faible de l'ordre de 5 % seulement.

Compte tenu de l'inflation, il s'agit en fait d'une régression des investissements en volume.

FINANCEMENT DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Il est tout d'abord assuré, comme chaque année, par deux dotations d'ordre mais qui sont de plus en plus importantes. La dotation aux amortissements s'élève à 9 411 millions de francs et celle représentant les écritures de régularisation atteint 1 900 millions de francs. Ces deux rubriques d'un montant total de 11 311 millions de francs représentent plus de 46 % des ressources.

L'excédent de l'exploitation dont il a été question aux alinéas précédents s'élève comme on le sait à 9 329,2 millions de francs utilisés à concurrence de 78,4 millions de francs pour la dotation de la Caisse nationale d'épargne et 9 250,8 millions de francs pour les dépenses d'équipement programmées.

Le reste des dépenses de deuxième section est financé par le produit des emprunts prévu comme devant s'élever à 7 001 millions de francs. Le taux de progression de l'endettement de l'Administration, en 1980, est donc en net recul, ce qui mérite d'être souligné, puisque la couverture par emprunt était de 11 829 millions de francs en 1979, et de 13 298 millions de francs en 1978.

La commission n'avait pas manqué, depuis de nombreuses années, de faire remarquer l'aspect délicat d'un endettement qui augmentait d'année en année et avait demandé au Gouvernement de prendre en la matière les dispositions utiles.

La commission considère au surplus comme un progrès appréciable la disparition de la rubrique « Financement à déterminer » qui amenait le législateur à donner un blanc-seing au Gouvernement en ce qui concerne la nature des moyens de financement à utiliser pour réaliser l'équilibre du budget. Elle prend acte avec satisfaction de ce nouvel état de choses, souhaite vivement le non-retour au procédé des dernières années et se déclare intéressée en permanence par la connaissance exacte des moyens de financement. Cette connaissance permet en effet au Sénat de se déterminer en toute clarté et d'exercer ainsi son pouvoir de contrôle conformément au jeu parlementaire traditionnel.

II. — Les dépenses.

A. — LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Après l'examen du projet de budget par grandes masses une approche plus affinée est nécessaire. Le tableau ci-après donne le détail des dépenses d'exploitation (première section).

NATURE	PROJET de budget pour 1980.	BUDGET de 1979.	VARIATIONS
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
Frais de personnel (1).....	37 310,6	32 338,3	+ 15,4
Impôts et taxes.....	1 001,1	900	+ 11,2
Travaux, fournitures et services extérieurs (2) .	6 485,5	5 626	+ 15,2
Transports et déplacements.....	2 667,3	2 274,8	+ 17,2
Frais divers de gestion.....	312,2	268	+ 16,4
Frais financiers :			
Intérêts des emprunts.....	5 896,4	5 306,8	+ 11,1
Intérêts des déposants de la C. N. E.	10 914	9 306	+ 17,2
Charges exceptionnelles.....	134,5	104,5	+ 28,8
Amortissements	9 411	7 750,8	+ 21,4
Dotations de la C. N. E.	78,4	64,2	+ 21,8
Prestations entre fonctions principales.....	6 389	6 076,2	+ 5,1
Ecritures de régularisation.....	1 900	1 750	+ 8,3
Totaux	62 500	71 765,6	+ 14,9

(1) Y compris les œuvres sociales et charges sociales.

(2) Y compris les loyers versés aux sociétés de financement des télécommunications.

La tendance, il fallait s'y attendre, se poursuit d'année en année. Les charges de fonctionnement qui avaient progressé de 26,4 % en 1976, 20,3 % en 1977, 19 % en 1978, 17,1 % en 1979 n'augmentent que de 14,9 % en 1980. Les années du VII^e Plan auront donc été marquées par une régression continue.

Il n'y a pas lieu de se montrer satisfait par le maintien de l'accroissement des frais de personnel + 15,4 % contre 14,8 % en 1979. Il faut en effet se souvenir que la progression dans ce domaine était de 24 % en 1976.

Dans le même ordre d'idée si le montant des intérêts dus aux déposants de la Caisse nationale d'épargne progresse de 17,2 % cet accroissement ne peut faire oublier ceux de 42,2 % en 1976 et 52,3 % en 1975. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que la progression de la charge en cette matière est le signe d'un accroissement des capitaux déposés, le taux de l'intérêt étant stable à 6,5 % depuis plusieurs années.

Il est souhaitable que la situation de la Caisse nationale d'épargne, en perte de vitesse en 1979 par rapport aux caisses d'épargne et de prévoyance, s'améliore en 1980.

Toutefois, il faut reconnaître que l'Administration des P. T. T. n'est pas maîtresse des décisions à prendre. Comme pour tout ce qui concerne le secteur financier : maximum des livrets, taux d'intérêts, rémunération des dépôts et placements font l'objet de décisions générales que se réserve le Gouvernement.

1° Les frais de personnel.

Au total ces frais sont de 37 310,5 millions de francs pour l'ensemble de l'Administration des P. T. T. Ceux de la poste et des services financiers s'élèvent à 23 173 millions de francs et ceux des télécommunications à 14 136,9 millions de francs. Les pourcentages d'augmentation de 1980 sur 1979 sont de 16,8 % pour les télécommunications et seulement de 14,5 % pour les services postaux et financiers.

Il est intéressant de comparer les frais globaux de personnel, soit 37 310,5 millions de francs, aux 77 782,6 millions de francs de l'ensemble des charges de fonctionnement après déduction du versement à la dotation de la C. N. E. Cette comparaison fait ressortir que les frais de personnel représentent en 1980 47,9 % des charges de fonctionnement contre 46,2 % en 1978, 46,8 % en 1977, 47,5 % en 1976 et 48,6 % en 1975.

Comme chaque année soulignons que la progression de l'ensemble des dépenses de personnel provient pour 1 998 millions de francs de « mesures acquises », 34 326 millions de francs de « services votés » et 2 984,2 millions de francs de « mesures nouvelles ». Ces dernières sont sensiblement différentes de celles de 1979 qui atteignaient seulement 2 329,5 millions de francs. Le tassement de 1979 semble donc avoir cessé.

Mesures acquises :

Elles concernent :

- des transferts et mouvements d'ordre ;
- des extensions en année pleine ;
- des ajustements de crédits évaluatifs et provisionnels ;
- des applications de textes.

L'essentiel de la dotation concerne les traitements des personnels et les cotisations sociales et pensions civiles.

Mesures nouvelles :

Répétons que le coût des mesures nouvelles s'établit à 2 984,2 millions de francs, ce qui représente 7,9 % des frais de personnel, 3,6 % des charges de fonctionnement et 3,2 % de l'ensemble des dépenses du budget annexe.

Si l'on convient que les « mesures nouvelles » constituent la partie du budget sur laquelle l'attention se porte plus particulièrement, il est permis de faire remarquer, en se référant aux trois pourcentages contenus dans l'alinéa précédent, que cette attention a, en pratique, un champ d'action bien restreint.

Comme chaque année, il est intéressant de donner quelques détails de ces mesures demandées pour 1980 et qui comprennent notamment :

a) Une provision pour hausse des rémunérations et le financement de diverses mesures de caractère familial et social. Une dotation concernant cette provision est prévue pour les services postaux et financiers, les télécommunications et les services généraux.

b) Des mesures indemnitaires dont nos collègues pourront prendre connaissance en consultant les pages correspondantes du « bleu » et parmi lesquelles il convient de citer :

— la majoration de la prime de résultat d'exploitation portée de 2 365 F à 2 560 F ;

— l'augmentation des primes de rendement ;

— la revalorisation de 25 % de l'indemnité de gérance et de responsabilité et indemnité de gestion des agents responsables d'un atelier-garage ;

— l'augmentation de 30 % de l'allocation spéciale provisoire des ingénieurs ;

— la revalorisation de 43 % de l'indemnité pour travaux insalubres, incommodes et salissants ;

— la revalorisation de 2,60 F à 2,80 F de l'indemnité horaire de nuit ;

— la revalorisation de 7,5 % de l'indemnité horaire de nuit des informaticiens ;

— la revalorisation de 19 % de l'indemnité de sujétion spéciale des assistantes sociales, etc.

c) Crédits sociaux.

L'augmentation des besoins des services sociaux a conduit à prévoir une dotation nouvelle de 45 millions de francs en augmentation sensible par rapport à 1979, 38,3 millions qui était d'ailleurs inférieure à la dotation de 1978, laquelle atteignait 40 millions de francs.

Les 45 millions de francs sont répartis ainsi qu'il suit :

- 16 541 874 F au titre de la reconduction des crédits sociaux en provenance du budget des charges communes ;
- 28 458 126 F en ce qui concerne les mesures spécifiques aux P. T. T.

d) La majoration de la prime de résultat d'exploitation.

Ainsi qu'il a été annoncé au b ci-dessus la prime doit être relevée en 1980 de 2 365 F à 2 560 F, ce qui représente une majoration de 195 F et de 8,2 %. L'année 1980 ne sera donc pas une année faste en ce qui concerne sa progression. Il est utile de rappeler que l'accroissement de 1979 sur 1978 atteignait 8,4 % et celui de 1977 10,8 %.

La commission se demande toujours quels sont les critères qui servent de base à la fixation du montant annuel et craint qu'ils soient plus empiriques que rationnels. Elle insiste à nouveau pour que soit déterminé et mis en pratique un mode d'indexation raisonnable de cette prime, solution qui lui semblerait beaucoup mieux adaptée.

e) Mesures catégorielles et statutaires :

Elles sont très limitées en 1980 et ne comportent que deux aspects spécifiques :

- la réorganisation des services de direction ;
- l'aménagement de la pyramide des emplois du corps des agents de service des services extérieurs.

f) Les créations d'emplois :

Les effectifs globaux prévus à la fin de 1980 s'élèveront à 428 258 emplois, représentant une progression de 4 679 par rapport aux 423 579 du 31 décembre 1979.

Au surplus, le nombre d'heures passera de 63 662 925 à la fin de 1979 à 65 366 100 au 31 décembre 1980.

Au total la création nette en 1980 représente 5 500 emplois nouveaux, soit 1,2 % d'augmentation de l'effectif. L'accroissement est donc sensiblement inférieur à celui de l'an dernier où il atteignait 2,5 %.

Les créations sont réparties ainsi qu'il suit :

1 934 aux services postaux et financiers ;

3 466 aux télécommunications ;

100 aux services généraux.

Ces créations sont prévues en ce qui concerne les services postaux et financiers ainsi que les services généraux aux 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre. De même pour les télécommunications avec en plus un certain nombre d'emplois créés au 1^{er} septembre.

Depuis bien des années la commission ne manque pas d'appeler l'attention du Gouvernement sur l'intérêt que présenterait pour le service la mise en place de tous les nouveaux emplois dès le 1^{er} janvier.

2° *Les travaux, fournitures et services extérieurs.*

Comme nos collègues le savent déjà, la progression de cette rubrique est de 15,2 % portant la dotation de 5 626 millions de francs à 6 485,5 millions de francs. Les services votés atteignent 5 627 millions de francs dont 0,9 million de francs en mesures acquises. Les mesures nouvelles sont seulement de 858 millions de francs et les Télécommunications bénéficient de 644,3 millions de francs.

Les dépenses concernent les taxes sur les véhicules à moteur, les contributions mobilières et taxes assimilées, les achats de mobilier, matériel de bureau et outillage, les carburants, les loyers et entretien des immeubles, les dépenses d'énergie et de chauffage, l'entretien mobilier, les dépenses d'habillement et d'impression, les frais de distribution, gardiennage et surveillance, escorte, transports de fonds, la location de matériels informatiques, la location des circuits internationaux.

Dans cette rubrique, au titre du chapitre 63-02 figure un supplément de dotation de 260 millions de francs représentant l'ajustement des crédits relatifs aux loyers de crédit-bail versés aux sociétés de financement des Télécommunications pour l'occupation des locaux dont la construction a été financée avec les fonds provenant de ces sociétés.

Il est utile de rappeler que la première dotation relative à ces loyers remonte à 1972 pour 130 millions de francs. Depuis ont été ajoutés : 180 millions de francs en 1973, 191,8 millions de francs en 1974, 290,7 millions de francs en 1975, 269,8 millions de francs

en 1976, 350 millions de francs en 1977, 280 millions de francs en 1978, 320 millions de francs en 1979 et, enfin, 260 millions de francs en 1980.

La charge supportée par le budget annexe est considérable et dépassera 2 200 millions de francs en 1980.

3° *Les transports et déplacements.*

La dotation en augmentation de 17,2 % passe de 2 274,8 millions de francs à 2 667,3 millions de francs. Le surplus de dotation est donc de 392,5 millions de francs, dont 377,1 millions de francs en mesures nouvelles. Dans ce domaine, ce sont les services postaux et financiers qui bénéficient de la dotation la plus importante en « mesures nouvelles », soit 221,6 millions de francs.

L'ajustement annuel tient compte de :

- l'augmentation de charges relatives aux changements de résidence et aux voyages de congé ;
- la hausse des tarifs pour frais de transport du personnel ;
- la majoration des taux des frais de missions et déplacements ;
- la hausse des prix et l'augmentation du trafic pour les transports des correspondances et des matériels.

4° *Les frais divers de gestion.*

Avec 16,4 % d'accroissement, la dotation pour 1980 passe de 268 millions de francs à 312,2 millions de francs.

L'ajustement permettra de couvrir :

- l'augmentation des actions publicitaires en faveur des services financiers ;
- l'atténuation des pertes de caisse subies par les agents ;
- le dédommagement aux agents en cas de vol ou accidents ;
- le paiement des remises diverses : vente de figurines et imprimés sans adresse ;
- le versement à effectuer au Fonds national de solidarité et d'action mutualiste ;
- la contribution aux frais de fonctionnement des organismes internationaux.

5° *Les amortissements.*

La dotation aux amortissements et provisions atteint 9 411 millions de francs contre 7 750,8 millions de francs en 1979 et 5 936,7 millions de francs en 1978. Avec 8 600 millions de francs, cette dotation intéresse les télécommunications et 811 millions de francs représentent la part des services postaux et financiers.

Comme le savent nos collègues, les amortissements dépenses de première section sont un moyen de financement des travaux de la deuxième section. C'est d'ailleurs la ressource la plus importante de la deuxième section dépassant sensiblement l'excédent de l'exploitation et le produit attendu des emprunts.

6° *Les opérations de régularisation.*

La page 71 du « bleu » toujours intéressante à consulter expose les diverses opérations de régularisation qui peuvent s'analyser comme des virements entre sections. On y trouve :

- les prestations de services entre fonctions principales ;
- les dépenses exceptionnelles ou sur exercices antérieurs ;
- les écritures diverses de régularisation ;
- l'excédent d'exploitation.

L'examen de la page 71 peut utilement être complété par ceux des pages 30 et 31 qui donnent dans le détail les montants des services rendus par la poste aux télécommunications et aux services financiers, par les télécommunications à la poste et aux services financiers, par les services financiers à la poste et aux télécommunications.

7° *Les frais financiers.*

Ils comprennent essentiellement deux parties : les frais financiers proprement dits et les intérêts à servir aux déposants de la Caisse nationale d'épargne.

Frais financiers proprement dits : ils se divisent également en deux : les charges financières versées aux sociétés de financement et le service des emprunts.

a) *Charges financières versées aux sociétés de financement des télécommunications.* La dotation est de 1 000 millions de francs comportant par rapport à 1979 un supplément de 70 millions de francs en « mesures acquises ». Nos collègues seront intéressés par ces charges versées aux sociétés de financement et qui représentent les intérêts des sommes avancées aux constructeurs par ces sociétés dont le montant est supporté directement par l'administration.

Comme tous les ans, en consultant le « bleu » à trois pages différentes, on peut avoir une idée de l'importance annuelle du supplément de charges résultant de l'intervention de ces sociétés :

— page 70 : + 70 millions de francs en mesures acquises au titre des intérêts sur avances faites aux constructeurs ;

— page 151 : + 300 millions de francs en crédits de paiement de deuxième section au titre de la T. V. A. à payer du fait de l'intervention des sociétés de financement ;

— page 135 : + 260 millions de francs au titre de l'ajustement des crédits relatifs aux loyers de crédit-bail versés à ces sociétés.

b) *Service des emprunts.* Ce sont les charges d'intérêts et de remboursements éventuels concernant les emprunts émis jusqu'en 1979 et dont le montant s'élève à 4 896,3 millions de francs, en augmentation de 519,6 millions de francs par rapport à 1979, soit en plus 11,8 %.

Nos collègues pourront prendre connaissance dans les tableaux ci-après du détail des différentes émissions réalisées en 1978 et une partie de 1979.

A remarquer que ces tableaux font état, entre autres, de la production annuelle des bons d'épargne des Postes et Télécommunications, élément nouveau depuis 1977, pour le financement des dépenses du budget annexe.

Emprunts souscrits en 1978.

TYPES D'EMPRUNTS	MONTANT (millions de francs).	DATE d'émission.	TAUX (en pour- centage).	AMORTISSEMENT	
				Durée.	Conditions particulières.
I. — Emprunts publics	900	Avril.	10,90	15 ans.	5 séries égales tous les 3 ans.
P. T. T.	850	Novembre.	10,20	15 ans.	7 séries égales tous les 2 ans.
Bons d'épargne P. T. T.	1 240,5	(1)	(2)		
Total	2 990,5				
II. — Emprunts C. N. T. :					
100 M. F. S.	248,8	Février.	4,25	15 ans.	Différé 3 ans.
B. E. I.	334,5	Février.	9,35	15 ans.	Différé 3 ans.
40 millions de dollars.....	192,9	Février.	Variable (3).	10 ans.	Différé 6 ans.
50 millions de dollars.....	227,5	Avril.	Variable (3).	10 ans.	Différé 7 ans.
75 millions d'eurodollars.....	348,1	Mai.	9	15 ans.	<i>In fine.</i>
Papier commercial.....	549,5	Mai.	»	»	A valoir sur le crédit de 500 millions de dollars ouvert en 1977.
50 millions de dollars.....	229,3	Juin.	Variable (3).	10 ans.	<i>In fine.</i>
50 millions de dollars.....	224,1	Juillet.	»	10 ans.	Différé 5 ans.
B. E. I.	450,9	Juillet.	9,50	15 ans.	Différé 3 ans.
80 millions de francs suisses.....	205,8	Août.	4,125	8 ans.	<i>In fine.</i>
350 millions de dollars (4)	1 284,5	Septembre.	Variable (3).	10 ans.	Différé 6 ans.
Total international.....	4 305,9				
2° Marché intérieur.....	1 000	Avril.	11	15 ans.	Annuités constantes.
Emprunt C. N. C. A.	700	Novembre.	10,3	15 ans.	Différé 4 ans.
Emprunt C. N. C. A.	1 650	Décembre.	10,25	15 ans.	Différé 3 ans.
Total intérieur.....	3 350				
Total C. N. T.	7 655,9				
Total émission 1978.....	10 646,4				

(1) L'émission a été suspendue de la fin de juin au début d'octobre.

(2) Le taux actuariel brut à l'échéance est fixé à 9,5% à compter du 15 septembre 1978.

(3) Taux indexé sur le L.I.B.O.R.

(4) 50 millions de dollars (211 millions de francs) sont affectés à la gestion de 1979. Le total de l'émission s'élève à 1 495,5 millions de francs.

Emprunts souscrits en 1979.
(Situation fin juillet.)

TYPES D'EMPRUNTS	MONTANT (en millions de francs).	DATE d'émission.	TAUX (En pour- centage.)	AMORTISSEMENT	
				Durée.	Conditions particulières.
I. — Emprunts publics.					
Emprunt public P. T. T.....	850	Avril.	9,70	15 ans.	Cinq séries égales tous les trois ans.
Bons d'épargne P. T. T.	801,5	Jusqu'à la fin juin 1979.	(1)	(1)	(1)
Total I —II.....	1 651,5				
II. — Emprunt C. N. T. :					
1° Marché international :					
B. E. I.	570	Décembre 1978.	9,90	15 ans.	Différé 1 an.
50 millions de dollars (2)	211	Janvier.	Variable (3)	10 ans.	Différé 6 ans.
100 millions de dollars.....	431	Juin.	9,50	7 ans.	<i>In fine.</i>
B. E. I.	580	Juillet.	10,55	15 ans.	Différé 1 an.
Total international.....	1 792				
2° Marché intérieur.....	1 200	Janvier.	9,90	15 ans.	Différé 4 ans.
	1 000	Juillet.	10,60	15 ans.	Dix-huit séries égales doublées les trois dernières années.
Total intérieur.....	2 200				
Total C. N. T.	3 992				
Total des émissions à la fin juillet 1979	5 643,5				

(1) Bons à intérêt progressif analogues aux bons du Trésor (taux actuariel brut 9,5 %).

(2) Dernière tranche de l'emprunt de 350 millions de dollars de septembre 1978.

(3) Taux indexé sur le L. I. B. O. R. (London International Banking Offered Rates).

Les intérêts dus aux déposants de la Caisse nationale d'épargne :

Leur montant doit s'élever à 10 914 millions de francs contre 9 306 millions de francs en 1979, soit un accroissement de 1 608 millions de francs et 17,2 %.

Nos collègues savent parfaitement que les intérêts dus aux déposants dépendent de l'importance des placements existant sur les livrets au 1^{er} janvier 1980 et de l'excédent des dépôts sur les retraits au cours de l'année 1980.

Pour 1980 le montant estimé à 154 851 millions de francs au 1^{er} janvier est prévu comme devant augmenter de 14 400 millions de francs en cours d'année. Nos collègues se souviendront que l'an dernier les évaluations correspondantes faisaient état de 131 660 millions de francs et 11 000 millions de francs.

Hélas il apparaît qu'aux abords des derniers mois de 1979, la situation soit moins favorable que ce qui avait été prévu.

Il convient donc d'accepter avec réserve l'idée d'un montant des avoirs qui théoriquement devrait atteindre $154\,851 + 14\,400 = 169\,251$ millions de francs au 31 décembre 1980 ! L'évolution de la conjoncture économique et financière est certainement pour beaucoup dans ce ralentissement.

B. — LES DÉPENSES EN CAPITAL

Ces dépenses sont constituées par :

- des remboursements d'emprunts et d'avances ;
- des dépenses d'équipements programmés relatives aux services postaux et financiers, aux télécommunications et aux services généraux ;
- des paiements résultant de l'intervention des sociétés de financement des télécommunications ;
- des immobilisations produites par l'administration pour elle-même.

1° Remboursements d'emprunts et d'avances.

La dotation ne comporte pas d'autorisations de programme mais seulement des crédits de paiement sans « mesures nouvelles » et s'élève à 2 064,7 millions de francs contre 1 667,7 millions de francs en 1979. La différence, soit 397 millions de francs, représente un accroissement de 23 %. La progression, moins marquée que l'année dernière où elle atteignait 48 %, se ressent de l'augmentation du nombre des emprunts, de leurs montants et de leurs taux d'intérêt.

2° Les autorisations de programme.

Elles sont à peine supérieures à celles de 1979. Avec 24 350 millions de francs, elles dépassent de 443 millions de francs seulement celles de 1979 qui atteignaient 23 907 millions de francs. L'augmentation est de 1,8 % ce qui témoigne d'une véritable régression de l'activité en francs constants.

La répartition entre les fonctions est la suivante :

Services postaux et financiers....	1 723 millions de francs ;
Télécommunications	22 256 millions de francs ;
Services généraux	366 millions de francs.

Le tableau ci-après donne l'évolution d'une année sur l'autre :

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1980.	BUDGET de 1979.	VARIA- TIONS
	(En millions de francs.)		(en pour- centage).
Equipement des services financiers, postaux et comptables.....	1 728	1 499,6	+ 15,2
Equipement des télécommunications.....	22 256	22 063	+ 0,8
Equipement des services généraux :			
Postes et services financiers.....	122	108,1	+ 12,9
Télécommunications	244	236,8	+ 1,7
Totaux services généraux.....	366	344,9	+ 6,3
Totaux	24 350	23 907,6	+ 1,8

Comme à l'habitude, les télécommunications se taillent une part importante avec un total, services généraux compris, qui atteint 22 500 millions de francs, soit 92,4 % de l'ensemble, contre 93,2 % l'an dernier.

Il faut remarquer à nouveau, malgré une amélioration extrêmement timide, le piétinement des autorisations de programme dans les services postaux et financiers et les services généraux. Les investissements des télécommunications, complétés par les engagements des sociétés de financement, qui n'apparaissent pas dans le projet de budget, marquent un léger mieux, mais il faut tenir compte de ce que le contenu de l'enveloppe correspondant à la dernière année du VII^e Plan demeure important, ce qui devrait permettre d'exécuter le P. A. P. correspondant, conformément aux directives générales du Plan.

3° Les crédits de paiement.

Leur montant atteint 27 641,2 millions de francs en accroissement de 1 855 millions de francs représentant 7,1 %. La différence est donc considérable avec 1979 qui par rapport à 1978 était caractérisée par un surplus de 3 717,9 millions de francs, soit 16,8 %. La décélération est donc encore très accentuée.

Il est intéressant de noter que les paiements résultant de l'intervention des sociétés de financement des télécommunications qui étaient de 330 millions de francs en 1979 sont ramenés à 300 millions de francs. Nos collègues peuvent rapprocher ce montant des remarques qui ont été faites en examinant le 7° (Frais financiers) de la partie A du présent rapport.

Le montant de la dotation relative aux remboursements d'emprunts et d'avances passe de 1 667,7 millions de francs en 1979 à 2 064,7 millions de francs en 1980, soit en sensible augmentation de 397 millions de francs représentant 23 % d'accroissement. Il est à prévoir que cette dotation sera dans les années à venir affectée par de fortes majorations en raison de l'endettement de l'Administration, compte tenu du développement du téléphone conformément à la mise en œuvre de la politique d'équipement du VII^e Plan (P. A. P. n° 4 « Améliorer l'équipement téléphonique du pays »).

La partie importante des crédits de paiement est celle qui concerne les dépenses d'équipements programmés dont le montant atteint 24 162,5 millions de francs, comprenant les 300 millions de francs destinés aux sociétés de financement des télécommunications.

La charge relative aux affaires en cours est de 16 857,5 millions de francs et il est à remarquer que les « mesures nouvelles » sont en régression de 7 029,1 millions de francs au titre de 1979 à 7 005 millions de francs en 1980. Il est possible de faire les mêmes remarques que l'an dernier : les crédits de paiement des dépenses d'équipements programmés en « mesures nouvelles » qui étaient de 6 920 millions de francs en 1977 ont reculé à 6 161,9 millions de francs en 1978 pour passer à 7 029,1 millions de francs en 1979 et reculer à nouveau à 7 005 millions de francs en 1980. Comme on le constate le budget de 1980 est prudent ! et le phénomène des « dents de scie » peut être à nouveau constaté.

*4^e Production d'immobilisations
par l'Administration pour elle-même.*

D'un montant de 1 414 millions de francs, la dotation de 1980 dépasse celle de 1979, 1 107 millions de francs, de 307 millions de francs et se situe à un peu moins du triple de celles de 1978 et 1977 qui atteignaient 548,2 et 543,7 millions de francs.

III. — Le financement des dépenses.

A. — RECETTES DE L'EXPLOITATION

Nos collègues trouveront ci-après l'énumération des principaux produits qui constituent les recettes de l'exploitation.

Il faut distinguer :

— les recettes d'exploitation proprement dites, qui comprennent des dépenses provenant des services rendus à divers services et administrations ;

— les produits financiers, qui comportent les produits des placements de la Caisse nationale d'épargne et les intérêts versés par le Trésor sur les fonds des particuliers aux chèques postaux ;

— les travaux faits par l'Administration pour elle-même ;

— les autres recettes.

La ventilation entre ces quatre rubriques fait l'objet du tableau suivant :

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1980.	BUDGET de 1979.	VARIATIONS (en pourcentage).
	(En millions de francs.)		
Recettes d'exploitation proprement dites :			
Produits d'exploitation - Recettes.....	60 723,3	49 613	+ 22,4
Remboursements de services rendus.....	4 138,2	3 557,9	+ 16,3
Produits financiers :			
Produits de la Caisse nationale d'épargne.	14 262,2	11 728,1	+ 21,6
Intérêts versés par le Trésor.....	4 731,4	3 996	+ 18,3
Travaux faits par l'administration pour elle-même ..	1 414	1 107	+ 27,7
Autres recettes :			
Produits exceptionnels.....	92,7	79,6	+ 16,4
Prestations de services entre fonctions principales	6 389	6 027,2	+ 5,1
Total	91 750,8	76 157,8	+ 20,4

1° *Les recettes d'exploitation proprement dites.*

Elles atteignent 60 723 millions de francs et dépassent sensiblement celles de 1979 : de 22,4 %, accroissement légèrement inférieur à celui de l'an dernier (23,1 %).

Bien entendu l'augmentation provient en grande partie de la branche Télécommunications qui voit ses recettes proprement dites croître de 34 718 millions de francs à 43 479 millions de francs soit près de 27 % en plus. Par contre les services postaux et financiers de 14 442 millions de francs en 1979 n'avancent qu'à 16 666 millions de francs en 1980 marquant un progrès de 14,2 %.

Il faut souligner qu'en 1980 le produit des taxes des services postaux et financiers ne représente que 38 % de celui des télécommunications. Par ailleurs le produit des taxes des services financiers marque une légère amélioration à 974 millions de francs contre 933 en 1979.

2° *Les produits financiers.*

Ce sont, nos collègues le savent bien :

— les intérêts des fonds des déposants de la Caisse nationale d'épargne servis par la Caisse des dépôts et consignations ;

— les intérêts versés par le Trésor sur les fonds libres des comptes des particuliers ouverts dans le service des chèques postaux ;

— les intérêts des fonds de l'épargne-logement ;

— les intérêts des fonds de la dotation de la Caisse nationale d'épargne :

— le montant des droits perçus sur avances sur pensions effectuées dans les départements où la mensualisation n'est pas encore mise en pratique.

Le montant global de ces produits qui atteint 18 993,6 millions de francs contre 15 724,1 millions de francs en 1979 est en accroissement de 20,7 %.

Il est intéressant de remarquer tout d'abord que l'ensemble des produits financiers pour la troisième année consécutive distance nettement le produit des taxes des deux composants que sont les services postaux et financiers. Les intérêts des fonds de la Caisse nationale d'épargne et ceux des fonds des particuliers déposés au service des chèques postaux deviennent les ressources essentielles de la fonction postes et services financiers.

En ce qui concerne les intérêts des fonds déposés aux chèques postaux, il faut rappeler l'action énergique et opiniâtre de la commission qui a réclamé pendant près de vingt ans le relèvement du taux anormalement bas de 1,5 % de la rémunération de ces fonds.

Après les difficultés connues de nos collègues et le passage par divers paliers intermédiaires, cette rémunération pour 1980 est fixée à 6,5 % à égalité avec le taux d'intérêt des livrets de caisse d'épargne.

Le produit, compte tenu d'un avoir moyen de 72 483 millions de francs, atteindra 4 711,4 millions de francs. Il est à remarquer que cette rémunération, garantie certes par le taux fixe de 6,5 %, ne bénéficie pas du taux du marché monétaire rémunérant l'argent au jour le jour qui, depuis les premiers mois de 1979 est supérieur à 6,5 % et atteint en septembre 1979 le niveau de 11 %.

Les fonds de la Caisse nationale d'épargne, comme le savent bien nos collègues, sont gérés par la Caisse des dépôts et consignations et l'ensemble appelé « portefeuille » de la Caisse nationale d'épargne est placé à long terme et à court terme.

Le taux moyen du rendement du long terme est de 8,32 %, celui du court terme 8 %.

Au 1^{er} janvier 1980, le montant des avoirs est évalué à 154 851 millions de francs, l'excédent attendu en cours d'année devant atteindre 14 400 millions de francs. La réalisation de ces évaluations donnerait au 31 décembre 1980 un montant des avoirs dépassant 169 000 millions de francs avant la capitalisation des intérêts. Faut-il y croire ?

Pour 1980 les différents produits attendus sont :

- 13 722 millions de francs pour l'épargne ordinaire ;
- 509 millions de francs pour l'épargne logement ;
- 28,2 millions de francs pour les revenus de la dotation ;
- 3 millions de francs en ce qui concerne les droits sur avances sur pensions.

Au total, c'est un produit de 14 262,2 millions de francs en provenance de l'épargne, ce qui est très important. Comme il a déjà été dit, les activités financières semblent désormais prépondérantes à l'intérieur de la fonction postes et services financiers.

3° *Travaux faits par l'administration pour elle-même.*

La dotation passe de 1 107 millions de francs en 1979 à 1 414 millions de francs en 1980. Recette de première section, cette dotation apparaît en dépenses de deuxième section au titre des écritures de régularisation.

4° *Autres recettes.*

Ce sont les recettes exceptionnelles ou sur exercices antérieurs et les prestations de services entre fonctions principales.

Les recettes exceptionnelles évaluées pour 1980 à 927 millions de francs dépassent de 13,1 millions de francs celles de 1979. Elles concernent des montants de mandats, comptes et livrets atteints par la prescription et des encaissements de créances des télécommunications. A remarquer qu'un nouvel alinéa est relatif à des recettes provenant de gains de change. Aucune recette n'est prévue à ce sujet en 1980. L'intitulé de cet alinéa appellerait d'ailleurs un alinéa concernant les pertes de change.

Les prestations de services entre fonctions principales. La consultation du « bleu », pages 30 et 31, permet d'avoir une idée exacte des éléments détaillés de ces prestations entre la poste, les services financiers et les télécommunications.

Pour 1980, les services rendus par la poste aux télécommunications et aux services financiers sont chiffrés à 1 281 et 4 614 millions de francs, par les services financiers à la poste et aux télécommunications de 25 et 119 millions de francs, par les télécommunications à la poste et aux services financiers de 333 et 17 millions de francs. Le total des prestations soit : $1\,281 + 4\,614 + 119 + 25 + 333 + 17 = 6\,389$ millions de francs apparaît en recettes comme en dépenses de fonctionnement.

Pour 1980, nos collègues qui consulteront le compte prévisionnel d'exploitation, à la page 206, pourront remarquer que les montants des prestations de services entre fonctions principales sont contractés, le total de 6 389 millions de francs n'apparaissant plus.

Au titre des charges de la fonction postes et services financiers c'est le montant de 350 millions de francs ($333 + 17$) dû à la fonction télécommunications qui apparaît et pour cette dernière celui de 1 400 millions de francs dû à l'autre fonction. Les inscriptions sont inversées dans les colonnes relatives aux produits.

B. — RECETTES EN CAPITAL

Le tableau ci-après donne les diverses rubriques concernant les recettes de la deuxième section du budget annexe pour 1980 :

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1980.	BUDGET de 1979.	VARIA- TIONS
	(En millions de francs.)		(En pour- centage.)
Ecritures de régularisation.....	1 900	1 750	— 8,5
Amortissements	9 411	7 750,8	— 21,4
Dotation de la Caisse nationale d'épargne.....	78,4	64,2	— 21,8
Produit brut des emprunts.....	7 001	»	»
Excédent d'exploitation.....	9 250,8	4 392,3	— 110,6
Total	27 641,3	13 937,3	
Financement à déterminer.....		11 829	

Comme l'an dernier nos collègues pourront remarquer le haut niveau de l'excédent d'exploitation en augmentation de 110,6 % sur celui de 1979. Pour la deuxième fois consécutive cet excédent est le deuxième élément par ordre d'importance des moyens de financement de la deuxième section. La décélération des dépenses de fonctionnement (+ 14,9 % seulement) en 1980 alors que les recettes de même nature sont en accroissement plus sensible (— 20,4 %) explique l'excédent notable qui en résulte. De ce fait l'endettement envisagé soit 7 001 millions de francs est en sensible diminution par rapport à celui de 1979 dont le montant était compris dans les 11 829 millions de francs qualifiés de « Financement à déterminer ».

Il faut noter avec grand intérêt la disparition de la rubrique « Financement à déterminer » qui amenait le législateur à avaliser par avance un ensemble d'emprunts intérieurs, emprunts extérieurs, émission de bons et augmentation de taxes, propres certes dans leur total à la réalisation de l'équilibre budgétaire, mais qui enlevait au Parlement tout moyen de contrôle et de détermination dans la clarté. Il est souhaitable que cette pratique ne soit plus reprise.

A signaler l'importante place, la première, des « Amortissements » d'un montant de 9 411 millions qui représente un tiers des moyens de financement de la deuxième section.

A remarquer également que l'autofinancement compte pour près de 75 %.

IV. — Tableaux récapitulatifs et comptes par branches.

TABLEAU N° 1

Première section. — Fonctionnement.

NUMERO des comptes.	NATURE	MONTANTS		
		1979	1980	Variations.
		(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
	<i>Dépenses.</i>			
61	Frais de personnel.....	32 338,3	37 310,5	+ 15,4
62	Impôts et taxes.....	900	1 001,1	+ 11,2
63	Travaux, fournitures et services extérieurs...	5 626,1	6 485,6	+ 15,2
64	Transports et déplacements.....	2 274,7	2 667,4	+ 17,2
66	Frais divers de gestion.....	268	312,2	+ 16,4
67	Frais financiers.....	14 612,8	16 810,3	+ 15
	(Dont intérêts de la C. N. E.).....	9 306	10 914	
68	Amortissements.....	7 750,8	9 411	+ 21,4
901	Prestations entre fonctions principales.....	6 076,2	6 389	+ 5,1
902	Dépenses exceptionnelles.....	104,4	134,4	+ 28,8
904	Ecritures de régularisation.....	1 750	1 900	+ 8,5
	Total.....	71 701,3	82 421,5	
905	Dotation de la C. N. E.	64,2	78,5	+ 21,8
	Total.....	71 765,5	82 500	+ 14,9
	Excédent d'exploitation.....	4 932,3	9 250,9	+ 110,6
	<i>Recettes.</i>			
70	Produits d'exploitation :			
	Produits des taxes.....	49 160,6	60 146,4	+ 22,4
	Services rendus à divers services et administrations.....	3 062,7	3 487,5	+ 13,7
	Recettes diverses.....	452,4	576,9	+ 27,4
76	Produits accessoires.....	495,2	650,8	+ 31,3
	Produits financiers :			
77	C. N. E.	11 728,1	14 231	+ 21,3
	Chèques postaux.....	3 972	4 711,4	+ 18
	Autres.....	24	51,2	+ 112,5
78	Travaux faits par l'administration pour elle-même.....	1 107	1 414	+ 27,7
901	Prestations entre fonctions principales.....	6 076,2	6 389	+ 5,1
902	Recettes exceptionnelles.....	79,6	92,7	+ 16,4
	Total.....	76 157,8	91 750,9	+ 20,4

TABLEAU N° 2

Deuxième section.

RUBRIQUES	BUDGET de 1979.	BUDGET de 1980.	VARIA- TIONS
	(En millions de francs.)		(En pour- centage.)
<i>A. — Autorisations de programme.</i>			
Equipements des services postaux financiers..	1 499,6	1 728	+ 15,2
Equipements des télécommunications.....	22 063	22 256	+ 0,8
Equipements des services généraux :			
Postes et services financiers.....	108,1	122	+ 12,9
Télécommunications	236,8	244	+ 1,7
Totaux	23 907,5	24 350	+ 1,8
 <i>B. — Crédits de paiement.</i>			
Dépenses :			
Remboursements d'emprunts.....	1 667,7	2 064,7	+ 23
Equipements commandés.....	23 011,5	24 162,5	+ 5
Production de l'administration pour elle-même.	1 107	1 414	+ 27,7
Totaux	25 786,2	27 641,2	+ 7,2
Ressources :			
Ecritures de régularisation.....	1 750	1 900	+ 8,5
Amortissements	7 750,8	9 411	+ 21,4
Produit des emprunts.....	»	7 001	»
Financement à déterminer.....	11 829	»	»
Excédent d'exploitation.....	4 456,4	9 329,2	+ 109
Totaux	25 786,2	27 641,2	+ 7,2

TABLEAU N° 3

Branche Poste et services financiers. — Fonctionnement.

NUMERO des comptes.	NATURE	MONTANTS		
		1979	1980	Variations.
		(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
	<i>Dépenses.</i>			
61	Frais de personnel.....	19 787,4	22 654,7	+ 14,4
62	Impôts et taxes.....	548,5	603,8	+ 10
63	Travaux, fournitures et services extérieurs.....	1 709,1	1 897,4	+ 5,1
64	Transports et déplacements.....	1 556,6	1 790,4	+ 15
66	Frais divers de gestion.....	196,9	218,7	+ 14,1
67	Frais financiers.....	11 175,5	12 826,2	+ 14,7
	(Dont intérêts de la C. N. E.).....	(9 306)	(10 914)	+ 17,2
68	Amortissements.....	750,8	811	+ 8,1
69-01	Prestations entre fonctions principales.....	4 686,3	4 989	+ 6,4
69-02	Dépenses exceptionnelles.....	4,5	4,5	—
69-05	Versement à la dotation de la C. N. E.	64,2	78,4	+ 21,8
	Part de dépenses au titre des services généraux.....	587,8	680,5	+ 15,8
	Totaux	41 062,8	46 555	+ 13,3
	<i>Recettes.</i>			
70	Produits d'exploitation :			
	Produit des taxes.....	14 442,7	16 666,9	+ 15,4
	Services rendus à diverses administrations.....	3 015,2	3 439,9	+ 14
	Recettes diverses.....	122,6	135,6	+ 10,6
76	Produits accessoires.....	98,6	160,7	+ 63,2
77	Produits financiers :			
	C. N. E.	11 728,1	14 231	+ 21,3
	Chèques postaux.....	3 972	4 711,4	+ 18
	Divers	24	51,2	+ 112,5
78	Travaux faits par l'administration pour elle-même.....	107	64	— 40,1
79-01	Prestations de services entre fonctions principales.....	5 825,3	6 039	+ 3,6
79-02	Recettes exceptionnelles.....	14,6	17,7	+ 21,4
	Total des produits.....	39 350,1	45 517,4	+ 15,6
	Déficit.....	1 712,7	1 037,6	— 65
	Totaux égaux aux produits.....	41 062,8	46 555	+ 13,3

TABLEAU N° 4

Branche Postes et services financiers. — Deuxième section (opérations en capital).

1^{re} Répartition entre articles et paragraphes des autorisations de programme demandées pour 1980.

ARTICLES ET PARAGRAPHES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME											Totaux.	
	Paragraphe 10 Opérations Immobilières.		Paragraphe 20 Matériels techniques.		Paragraphe 30 Matériels mécanographiques.		Paragraphe 40 Matériel de transport.		Paragraphe 60 Services liés à la réalisation des immobilisations.		Immobi- lisations.	P. A. P.	Autres opé- rations.
	Para- graphe 11 P. A. P.	Para- graphe 12 Autres opé- rations.	Para- graphe 21 P. A. P.	Para- graphe 22 Autres opé- rations.	Para- graphe 31 P. A. P.	Para- graphe 32 Autres opé- rations.	Para- graphe 41 P. A. P.	Para- graphe 42 Autres opé- rations.	Para- graphe 61 P. A. P.	Para- graphe 62 Autres opé- rations.			
(En milliers de francs.)													
Art. 10. — Réseau d'acheminement et de distribution du courrier	421	267 400	521 000	34 000	24 000	»	40 300	155 000	»	»	»	1 006 300	456 400
Art. 20. — Guichets et recettes distribution	»	10 000	»	4 000	»	26 000	»	»	»	»	»	»	40 000
Art. 30. — Centres spécialisés des services financiers, immeubles de la dotation C. N. E., C. R. I. P. et S. C. B..	»	45 800	»	»	»	118 900	»	300	»	»	»	»	165 000
Art. 40. — Recherches développement, contrôle technique	»	»	»	»	»	»	»	»	23 700	»	»	23 700	»
Art. 50. — Services divers :													
Service automobile.....	»	14 000	»	»	»	»	»	4 000	»	»	»	»	18 000
Autres services divers....	»	2 000	»	3 000	»	3 400	»	400	»	»	»	»	8 800
Art. 80. — Formation et hébergement des élèves.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9 800	»	9 800
Totaux	421	339 200	521 000	41 000	24 000	148 300	40 300	159 700	23 700	»	9 800	1 030 000	698 000
Totaux	760 200		562 000		172 300		200 000		23 700		9 800	1 728 000	

2^e Présentation budgétaire traditionnelle.

NATURE DES DEPENSES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT				
	Votées pour 1970.	Demandées pour 1980.	Différence (en pour- centage).	Votés pour 1970.	Demandés pour 1980.		Différence (en pour- centage).	
					Services volés.	Mesures nouvelles.		Total.
	(En millions de francs.)				(En millions de francs.)			
I. Remboursements d'emprunts.....	»	»	»	870,9	826,4	»	826,4	
II. Dépenses d'équipement :								
Équipement des services postaux et financiers..	1 499,8	1 728	+ 15,2	1 200	760	572	1 332	+ 11
Participation services généraux.....	108,1	122	+ 12,9	98,2	64,5	61	125,5	+ 27,5
Totaux.....	1 607,7	1 850	+ 15,1	1 298,2	824,5	633	1 457,5	+ 12,2
III. Immobilisations produites par l'administration pour elle-même.....	»	»		107	»	64	64	- 40,1
IV. Couverture du déficit d'exploitation.....	»	»		1 712,8	»	1 037,5	1 037,5	- 39,4
Totaux.....	1 607,7	1 850	+ 15,1	3 989	1 650,9	1 734,5	3 385,4	- 15,1

TABLEAU N° 5

Branche Télécommunications. — Première section (fonctionnement).

NUMERO des comptes.	NATURE	MONTANTS		
		1979	1980	Variations.
		«En millions de francs.)	de francs.)	(En pourcentage.)
	<i>Dépenses.</i>			
61	Frais de personnel.....	11 865	13 864	+ 16,8
62	Impôts et taxes.....	337,8	382,1	+ 13,3
63	Travaux, fournitures et services extérieurs... (Dont loyers des sociétés de financement)..	3 758,1 (2 012)	4 402,8 (2 272)	+ 17,1
64	Transports et déplacements.....	707,3	863,7	+ 22
66	Frais divers de gestion.....	44,4	54,9	+ 22,7
67	Frais financiers.....	3 437,1	3 984,2	+ 15,9
68	Amortissements.....	7 000	8 600	+ 22,8
69-01	Prestations entre fonctions principales.....	1 389,9	1 400	+ 0,8
69-02	Dépenses exceptionnelles.....	99,9	129,9	
69-04	Ecritures de régularisation.....	1 750	1 900	+ 8,5
	Part de dépenses de fonctionnement au titre des services généraux.....	312,8	363,5	+ 30,3
	Total.....	30 702,3	35 945,1	+ 17
	Excédent d'exploitation.....	6 105,1	10 288,3	+ 68,5
	<i>Recettes.</i>			
70	Produits d'exploitation :			
	Taxes.....	34 718	43 479,5	+ 25,4
	Services rendus à d'autres administrations....	47,5	47,6	>
	Divers.....	329,5	441,3	+ 34
76	Produits accessoires.....	396,5	490	+ 23,7
78	Travaux faits par l'administration pour elle- même.....	1 000	1 350	+ 35
79-01	Prestations de services entre fonctions prin- cipales.....	250,9	1 350	+ 40
79-02	Recettes exceptionnelles.....	65	75	+ 15,3
	Total.....	36 807,4	46 233,4	+ 25,6

TABLEAU N° 6

Branche Télécommunications. — Deuxième section (opérations en capital).

1° Répartition des autorisations de programme demandées pour 1980.

DESTINATION	COMPTE N° 695-03										
	Paragraphe 10. Opérations immobilières.	Paragraphe 20. Matériels techniques.					Paragraphe 30. Matériels mécano-graphiques et ordinateurs	Paragraphe 40. Matériels de transport.	Paragraphe 60. Services liés à la réalisation des immobilisations.	Paragraphe 70. Immobilisations.	Total.
		Equipe-ment des centraux.	Equipe-ment des réseaux urbains.	Equipe-ment d'extrémité	Equipe-ment des réseaux inter-urbains.	Total paragraphe 20.					
	(En milliers de francs.)										
Réseau international.....	29 400	136 000	»	»	493 300	629 300	»	»	»	»	658 700
Réseau national, réseau régional..	293 000	390 000	»	»	1 882 000	2 227 000	»	»	»	»	2 565 000
Distribution	1 881 600	4 114 000	8 000 000	1 320 000	1 434 000	14 863 000	75 000	»	»	»	6 825 000
Télex	»	60 000	»	70 000	»	130 000	»	»	»	»	130 000
Téléinformatique, réseaux spécialisés	»	»	»	»	180 000	180 000	»	»	»	»	180 000
Recherche et développement.....	24 000	»	»	»	»	»	»	»	966 000	»	990 000
Formation et hébergement des élèves	»	»	»	»	»	»	»	»	»	200 000	200 000
Divers	72 000	»	»	300 000	»	300 000	95 000	240 000	»	»	707 000
Total	2 300 000	4 700 000	8 000 000	1 690 000	3 990 000	18 380 000	170 000	240 000	966 000	200 000	22 256 000

2° Présentation budgétaire traditionnelle.

NATURE DES DEPENSES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT				
	Votés pour 1979.	Demandées pour 1980.	Variations	Votés pour 1979.	Demandés pour 1980.			Variation
					Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
	(En millions de francs.)	(En millions de francs.)	(en pourcentage).		(En millions de francs.)			(en pourcentage).
I. -- Remboursement d'emprunt.....	»	»	»	796,8	1 238,3	»	1 238,3	+ 55,5
II. -- Dépenses d'équipements :								
Télécommunications	22 063	22 256	+ 0,8	21 161,8	15 891,8	6 249	22 140,8	+ 4,6
Services généraux.....	236,8	244	+ 1,7	221,3	141,1	123	264,1	+ 19,4
Totaux	22 299,8	22 500		21 383,2	16 033	6 372	22 405	+ 4,7
III. -- Paiement résultant de l'intervention des sociétés de financement.....	»	»	»	330	»	300	300	9
IV. -- Immobilisations produites par l'administration pour elle-même.....	»	»	»	1 000	»	1 350	1 350	+ 35
Totaux	22 299,8	22 500	+ 9	23 510,1	17 121,3	8 022	25 293,3	+ 7,5

TABLEAU N° 7

Compte provisionnel d'exploitation.

CHARGES				PRODUITS					
Numéros des comptes.	Nature.	Postes et services financiers	Télécommunications.	Ensemble	Numéros des comptes.	Nature.	Postes et services financiers	Télécommunications.	Ensemble
(En millions de francs.)				(En millions de francs.)					
61	Frais de personnel.....	23 173,6	14 136,9	37 310,5	70	Produits d'exploitation :			
62	Impôts et taxes.....	613,9	387,2	1 001,1		... produits des taxes.....	16 666,9	43 479,5	60 146,4
63	Travaux, fournitures et services extérieurs.	2 018,8	4 466,8	6 485,6		... services rendus à diverses administrations.....	3 430,9	47,6	3 487,5
64	Transports et déplacements.....	1 799,3	868,1	2 667,4		... recettes diverses.....	135,6	441,3	576,9
66	Frais divers de gestion.....	240,2	72	312,2	71	Subventions, dons et legs.....	»	»	»
67	Frais financiers :				76	Produits accessoires.....	160,8	490	650,8
	— C. N. E.	10 914	»	10 914	77	Produits financiers :			
	— emprunts.....	1 912,3	3 084,1	5 896,4		... C. N. E.	14 231	»	14 231
68	Dotations aux comptes d'amortissements et de provisions.....	811	8 600	9 411		... chèques postaux.....	4 711,4	»	4 711,4
69-01	Prestations de services entre fonctions principales.....	(1) 350	1 400	1 750		... divers.....	51,2	»	51,2
69-02	Dépenses exceptionnelles ou sur exercices antérieurs.....	4,5	129,9	134,4	78	Travaux faits par l'administration pour elle-même.....	64	1 350	1 414
69-04	Erreurs diverses de régularisation.....		1 900	1 900	79-01	Prestations de services entre fonctions principales.....	1 400	350	1 750
	Total des charges.....	41 837,6	35 045	77 782,6		(2)			
69-05	Versements à la dotation de la C. N. E.	78,5		78,5	79-02	Recettes exceptionnelles.....	17,7	75	92,7
	Soldes créditeurs d'exploitation.....		10 288,4	9 250,8		Total des produits.....	40 878,5	46 233,4	87 111,9
						Soldes débiteurs d'exploitation.....	1 037,6	»	»

(1) Prestations de service rendues à la fonction postes et services financiers par les télécommunications.

(2) Prestations de service rendues par la fonction postes et services financiers aux télécommunications.

TABLEAU N° 8

Compte prévisionnel d'opérations en capital.

DEPENSES					RESSOURCES				
Numéros des comptes.	Nature.	Postes et services financiers	Télécommunications.	Ensemble	Numéros des comptes.	Nature.	Postes et services financiers	Télécommunications.	Ensemble
		(En millions de francs.)					(En millions de francs.)		
695-01	Remboursement d'emprunts.....	826,4	1 238,4	2 064,8	795-04	Ecritures diverses de régularisation.....	»	1 900	1 900
695-02	Equipements des services postaux et financiers	1 332	»	1 332	795-06	Produit brut des emprunts.....	2 496	4 505	7 001
695-03	Equipements des télécommunications	»	22 140,9	22 140,9	795-07	Amortissements	811	8 600	9 411
695-04	Equipements des services généraux.....	125,5	264,1	389,6	795-081	Excédent d'exploitation affecté aux opérations en capital.....	»	10 288,4	9 250,8
695-05	Paiements résultant de l'intervention des sociétés de financement des télécommunications	»	300	300	795-082	Versement à la dotation de la caisse nationale d'épargne.....	78,5	»	78,5
695-06	Immobilisations produites par l'administration pour elle-même.....	64	1 350	1 414		Total des ressources en capital...	3 385,5	25 293,4	27 641,3
	Couverture du déficit d'exploitation.....	1 037,6	»	»					
	Total des dépenses en capital....	3 385,5	25 293,4	27 641,3					

Autorisations de programme demandées pour 1980 :

Postes et services financiers.....	1 850
Télécommunications	22 500
Ensemble	24 350

DEUXIEME PARTIE

LES GRANDES EXPLOITATIONS. — ACTIVITES. VUES D'AVENIR

La première partie de ce rapport a été consacrée à l'examen du projet de budget tel qu'il apparaît en lisant le fascicule budgétaire avec ses évaluations, ses colonnes de chiffres, ses comptes et chapitres, ses comparaisons en pourcentage ou en millions de francs. Toutefois, le rapporteur a tenu à ajouter quelques commentaires pour éclairer le lecteur et remédier un peu à la sécheresse des indications chiffrées. Il estime, en ce faisant, œuvrer utilement.

Toutefois, comme chaque année, il a paru nécessaire de faire figurer, dans la deuxième partie, les lignes directrices, plans, programmes, projets et espérances de l'Administration, c'est-à-dire des grandes exploitations qui ont préparé et exécuté les budgets antérieurs et qui sont à l'origine des propositions faisant l'objet du budget de 1980.

Nos collègues, dans les lignes qui suivent, auront ainsi une idée de la stratégie des services des P. T. T. qui tient compte des réalisations et des vues d'avenir.

I. — La poste et les services financiers.

A. — EVOLUTION DES MASSES BUDGÉTAIRES

Recettes.

	1976	1977	1978	1979	1980
	(En millions de francs.)				
<i>Produits d'exploitation.....</i>	11 362	13 785	14 433	17 679	20 403
<i>Produits financiers :</i>					
<i>Produits C. C. P.</i>	1 778	2 080	3 517	3 972	4 711
<i>Produits C. N. E.</i>	6 159	8 003	10 220	11 726	14 259

Moyens.

	1976	1977	1978	1979	1980
	En nombre d'emplois.				
a) Créations d'emplois	7 285	4 022	6 846	3 200	1 934
	En millions de francs.				
b) Crédits de fonctionnement	26 873	30 957	35 799	41 063	46 553
Dont :					
Personnel	13 614	15 871	18 327	20 787	23 778
Dépenses courantes..	2 351	2 730	2 235	3 594	4 070
c) Investissements :					
Autorisations de programme	1 313,2	1 537,4	1 429,6	1 499,6	1 723
Dont P. A. P.	627	850	872,3	937	1 030

B. — PRÉSENTATION DU BUDGET 1980

Evolution de l'activité.

Services postaux :

Pour le trafic payant, le taux de progression retenu est de 2,3 %. Le nombre d'objets traités sera de l'ordre de 11,3 milliards.

Pour les correspondances dispensées d'affranchissement et les plis de service la progression est également de 2,3 %. Le trafic sera d'environ 2,5 milliards d'objets.

Au total, le nombre d'objets traités sera de l'ordre de 13,8 milliards.

Chèques postaux :

L'avoir moyen annuel des comptes des particuliers et entreprises progressera de 10,4 %. Le nombre des opérations effectuées devrait augmenter de 2,8 % environ et le nombre de comptes de 1 %.

Caisse nationale d'épargne :

L'excédent des dépôts sur les retraits est évalué pour l'épargne ordinaire à 14 400 millions de francs, ce qui correspond à une progression de 11,6 % par rapport à 1979.

Le montant des avoirs passera ainsi de 156 649 millions de francs, au 31 décembre 1979, à 181 283 millions de francs, au 31 décembre 1980, compte tenu des intérêts capitalisés.

Le taux de progression retenu, pour 1980, est de 11 % pour le nombre des opérations traitées et de 1,5 % pour le nombre des comptes ouverts.

Programme d'investissements.

Le projet de budget de 1980 de la Direction générale des Postes permet de poursuivre, conformément aux objectifs du VII^e Plan, la modernisation du tri postal retenue comme plan d'action prioritaire et marque une nette reprise des investissements des autres programmes dont le financement augmente de 35 % par rapport à la dotation obtenue en 1979. Parmi ces programmes, la priorité sera donnée à la modernisation des services financiers, à la rénovation des bureaux de poste et à la sécurité.

a) Modernisation du tri postal.

En 1980, 1 030 millions de francs d'autorisations de programmes sont affectés à la modernisation du tri postal, ce qui permettra de réaliser financièrement le programme d'action prioritaire du VII^e Plan à près de 100 %.

Les principales opérations envisagées en 1980 sont :

- la construction de sept nouveaux centres pour le tri automatique des lettres et le tri des paquets ;
- la commande d'un important matériel d'automatisation tels que 43 machines à trier, 1 000 postes d'indexation, etc. ;
- la réalisation des premiers prototypes et maquettes de terminaux à installer dans les bureaux de poste pour un système intégré de courrier électronique.

b) Autres programmes.

Ils bénéficieront d'une dotation de 698 millions de francs d'autorisations de programmes.

Modernisation des services financiers.

La dotation de 165 millions de francs d'autorisations de programmes est principalement destinée :

- aux besoins courants pour le renouvellement des équipements et l'accroissement du trafic ;

— à l'uniformisation des méthodes de traitement automatisé dans les centres de chèques postaux ;

— à la mise en place de distributeurs de billets et de terminaux d'ordinateur dans les bureaux de poste.

L'automatisation du réseau des bureaux de poste se poursuivra avec l'achat de cent distributeurs automatiques de billets et la poursuite du projet de terminaux financiers (projet Chéops). Après la région de Nantes, la région parisienne sera équipée d'un réseau de téléinformatique constitué de terminaux installés dans les bureaux de poste pour le traitement en temps réel des opérations relevant des services des chèques postaux et de la C. N. E.

Amélioration de la présence postale et du réseau de distribution (416,4 millions de francs d'autorisations de programmes).

En 1980, la poste entreprendra une action particulière pour la rénovation de son patrimoine immobilier. Un programme de rénovation des bureaux de poste sera lancé, parallèlement au programme habituel de construction de nouveaux établissements.

La modernisation du réseau de distribution sera poursuivie par l'extension de la formule du CIDEX : 85 000 boîtes spéciales seront acquises à cet effet.

En ce qui concerne le matériel de transport, l'essentiel de la dotation sera consacré au renouvellement de 18 % environ des 39 000 véhicules de la poste et à l'acquisition de 1 200 nouveaux cyclomoteurs pour la distribution postale.

Sécurité (80 millions de francs).

Grâce à l'effort financier consenti par la poste depuis quelques années, le nombre des agressions marque une légère diminution. En 1980, cette action sera poursuivie et permettra d'équiper 400 bureaux environ en chambres de valeur, cellules de sécurité ou alvéoles de protection des coffres et d'installer des dispositifs d'alarme. Par ailleurs, 26 fourgons blindés seront commandés pour garantir la protection des transports de fonds.

Programmes de soutien (36,6 millions de francs).

Une dotation de 26,8 millions de francs est notamment destinée à répondre aux besoins du service automobile et de l'imprimerie des timbres-poste. Le programme de formation et d'hébergement des élèves sera doté d'un crédit de 9,8 millions de francs.

Moyens de fonctionnement.

3.1. — *Emplois* : 1 934 emplois seront créés en 1980, soit une progression des effectifs de 0,7 %.

3.2. — *Crédits* : les charges globales de fonctionnement (46 555 millions de francs) progressent de 13,4 % par rapport au budget voté de 1979 (41 063 millions de francs).

Les frais de personnel (23 776 millions de francs) augmentent pour leur part de 14,4 % et les dépenses courantes (travaux, fournitures, transports et frais divers de gestion : 4 070 millions de francs) progressent de 13,2 %.

Equilibre financier.

Le déficit d'exploitation sera de 1 milliard de francs environ et le besoin de financement s'élèvera à 2,5 milliards de francs.

Le déficit d'exploitation sera comme les années précédentes très largement inférieur aux charges de service public évalué à 4,5 milliards de francs et dont les principales sont :

- le déficit de presse évalué à 2 400 millions de francs ;
- les charges financières de la dette contractée pour la couverture des déficits d'exploitation antérieurs, soit 1 870 millions de francs ;
- le maintien des petits établissements, sous-occupés en zone rurale, dont le coût est évalué à 230 millions de francs.

C. — ÉVOLUTION DES SERVICES FINANCIERS

TABLEAU N° 1

Chèques postaux.

Avoir des comptes au 31 décembre.

ANNEES	PARTICULIERS	COMPTABLES publics.	TOTAL
		(En milliards de francs.)	
1965	21,940	10,002	31,942
1966	23,798	10,279	34,077
1967	26,009	11,383	37,392
1968	23,756	14,223	42,979
1969	29,884	14,842	44,726
1970	30,657	17,186	47,843
1971	33,215	19,107	52,322
1972	36,220	21,343	57,563
1973	40,664	22,773	63,437
1974	(1) 54,719	27,818	(1) 82,537
1975	52,631	38,263	90,894
1976	57,331	38,395	95,726
1977	62,927	48,972	111,899
1978	73,191	50,261	123,452

(1) Montant des dépôts anormalement élevés en raison de la priorité donnée en fin d'année, lors de la grève des P. T. T., aux opérations de crédits, de salaires et pensions.

TABLEAU N° 2

Chèques postaux.

Evolution comparée des dépôts aux chèques postaux
du total des dépôts à vue et de l'ensemble des disponibilités monétaires.

ANNEES	DEPOTS A VUE			DISPO- NIBILITES monétaires.
	Aux chèques postaux (1).	Dans les banques.	Total général des dépôts à vue (2).	
(En millions de francs.)				
1969	30 020	105 010	138 450	211 100
1970	31 640	124 180	159 200	235 080
1971	34 780	147 040	184 920	262 870
1972	39 090	175 080	218 380	302 370
1973	42 990	194 260	242 370	331 900
1974 (3)	57 150	223 510	286 730	384 520
1975	54 550	264 530	325 580	432 190
1976	58 900	283 870	349 580	465 670
1977	66 450	323 440	398 090	519 580
1978	75 560	360 540	445 160	577 100

(1) Comptes des particuliers et des collectivités privées, déduction faite des comptes de la Banque de France et des banques.

(2) Y compris les dépôts à la Banque de France et les fonds particuliers au Trésor; les établissements financiers; les caisses d'épargne et de prévoyance à partir de 1978.

(3) Résultats perturbés par les grèves des banques et des P. T. T.

TABLEAU N° 3

Chèques postaux.

Nombre de comptes au 31 décembre.

ANNEES	NOMBRE	ANNEES	NOMBRE
1965	6 067 160	1972	7 230 057
1966	6 317 323	1973	7 196 835
1967	6 545 859	1974	7 182 841
1968	6 805 752	1975	7 164 687
1969	6 964 425	1976	7 226 678
1970	7 074 249	1977	7 303 357
1971	7 234 078	1978	7 337 454

TABLEAU N° 4

Epargne ordinaire.

Avoir des déposants au 31 décembre (y compris les intérêts capitalisés).

ANNEES	MONTANT	ANNEES	MONTANT
	(En millions de francs.)		(En millions de francs.)
1965	22 167	1972	50 523
1966	25 003	1973	57 487
1967	27 894	1974	68 327
1968	30 182	1975	84 711
1969	34 461	1976	100 489
1970	39 694	1977	115 854
1971	44 939	1978	134 929

TABLEAU N° 5

Mandats.

Nombre de mandats émis (régime intérieur).

ANNEES	MANDATS				TOTAL
	De paiement.	De versement.	« Colbert ».	Autres.	
	(En milliers.)				
1965	122 342	167 497	25 481	21 350	336 670
1966	124 973	168 850	29 671	21 427	344 921
1967	128 405	172 311	33 402	20 794	354 912
1968	128 327	172 385	36 840	19 909	357 461
1969	128 458	172 393	40 692	20 045	361 588
1970	125 920	156 227	47 493	16 100	345 740
1971	111 555	130 279	48 639	14 385	304 858
1972	99 423	115 522	48 252	13 166	276 363
1973	93 031	107 700	47 221	12 330	260 282
1974	89 108	97 685	48 351	10 699	245 843
1975	85 914	97 510	50 219	11 207	244 850
1976	77 761	95 643	48 352	11 784	233 540
1977	73 591	94 360	40 823	13 161	221 935
1978	68 575	90 530	42 090	12 530	213 725

D. — AUTOMATISATION DU SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX

Situation actuelle.

Le service des chèques postaux assure la gestion de 7,36 millions de comptes dont l'avoir s'élève à plus de 133 milliards de francs (dont 70 milliards de francs pour les particuliers et collectivités privées) et le trafic annuel à 1,8 milliard d'opérations. A l'exception des quelque 40 000 comptes gérés par le centre d'Ajaccio et les quatre centres récemment créés dans les Départements d'Outre-Mer, la gestion de ces comptes est effectuée sur ordinateur et assurée par dix-huit centres automatisés qui disposaient, au 1^{er} janvier 1979, d'un parc informatique d'une valeur d'achat de 600 millions de francs comportant notamment 32 ordinateurs, 2 088 postes de saisie de données et des mémoires sur disques d'une capacité de 22 milliards de caractères.

Opérations prévues en 1980.

Uniformisation des méthodes de traitement :

Commencée il y a dix-sept ans, la mécanisation des centres de chèques postaux n'a pu éviter une disparité certaine des méthodes d'exploitation explicable à la fois par l'évolution rapide des techniques informatiques et les différences importantes de volume existant entre les établissements. Aussi, pour simplifier la maintenance des systèmes, organiser rationnellement la formation du personnel, accroître la sécurité de fonctionnement et permettre le développement du réseau de terminaux de bureaux de poste, est-il nécessaire de tendre vers une plus grande homogénéité du réseau devant aboutir à une formule unique de traitement. La méthode « Paris », la plus performante, sera étendue à l'ensemble des centres d'ici à 1984 selon deux versions :

— la filière C.I.I.-H.B. : après Bordeaux, opérationnel début 1980, Strasbourg sera aménagé afin de recevoir soixante terminaux et périphériques ;

— la filière I.B.M. : Nantes sera équipé de cinquante-cinq nouveaux terminaux à alimentation automatique des titres et assurant lecture et postmarquage C.M.C. 7 fin 1980.

Renforcement de la structure du réseau :

Il s'agit de créer ou d'étendre de nouvelles formes de prestations en développant l'automatisation du réseau. A ce titre, les opérations suivantes sont prévues :

— l'achat de 370 terminaux et de 18 mini-ordinateurs pour permettre l'extension en région parisienne, après celle de Nantes, du réseau de télé-informatique constitué de terminaux, de fabrication française, installés dans les bureaux de poste pour traiter en temps réel les opérations relevant du service des chèques postaux et de la Caisse nationale d'épargne. Le parc devrait être porté progressivement à 623 terminaux dans 415 bureaux fin 1981 ; les 10 243 bureaux de plein exercice seront équipés d'ici 1986 ;

— l'achat de cent distributeurs automatiques de billets de banque qui, placés en façade des bureaux de poste, offrent aux titulaires de comptes courants postaux un service « 24 heures sur 24 » très apprécié ; le réseau, qui comportera fin 1980 445 appareils, pourra être ainsi étendu à des nouvelles villes de province.

Développement du champ d'application de l'automatisation :

- traitement automatique des encaissements bancaires ;
- utilisation de microfiches dans les services de renseignements et réclamations ;
- expérimentation d'un système de visualisation des signatures ;
- essai de machines de traitement de textes.

II. — Les télécommunications.

A. — GÉNÉRALITÉS

Les progrès réalisés au cours des dernières années ont permis à la France de combler partiellement le retard qu'elle accusait, par rapport à ses partenaires européens, notamment en matière de télécommunications. Néanmoins, le téléphone demeure un bien recherché, comme en témoignent une demande toujours très importante, significative de l'évolution des mœurs en ce domaine, et le développement même du parc téléphonique.

Le programme d'action prioritaire n° 4 « Améliorer l'équipement téléphonique du pays » tend en outre à obtenir une qualité de service équivalente à celle des pays voisins et son exécution

devrait renforcer la place des industries françaises sur un marché mondial en expansion, en raison notamment de l'insertion rapide de la technologie électronique.

L'amélioration de l'équipement téléphonique du pays implique donc la fixation d'objectifs prioritaires nécessaires accompagnés de moyens suffisants pour les atteindre.

Ces objectifs prioritaires sont de deux ordres :

— réduire le délai moyen de raccordement téléphonique, qui était de sept mois au 31 décembre 1978 ;

— élever la qualité du service au niveau des normes internationales, qu'il s'agisse des lignes d'abonnés (taux de dérangement et délai de remise en état) ou de la qualité des communications (attente de tonalité et efficacité).

B. — RÉDUCTION DU DÉLAI MOYEN DE RACCORDEMENT

Evolution du parc de lignes principales.

Trois millions six cent mille lignes principales supplémentaires seront construites de 1979 à 1980 et les équipements seront dimensionnés en vue d'atteindre les objectifs retenus pour la qualité de service.

Le nombre de lignes principales passera ainsi de 12,01 millions à la fin de 1978 à 15,6 millions en 1980 et 19,3 millions en 1982 dans l'hypothèse moyenne d'évolution de la demande retenue dans le P. A. P. n° 4. Malgré l'importance de l'effort ainsi entrepris, l'objectif de délai moyen de raccordement retenu dans cette hypothèse ne pourra pas être réalisé, compte tenu de l'importance de la demande enregistrée.

Eléments statistiques.

Evolution de la demande et des abonnements principaux téléphone ainsi que du parc des abonnés télex.

ANNEES	ABONNEMENTS principaux au 31 décembre.	TELEPHONE			TELEX Nombre d'abonnés.
		Demandes nouvelles nettes.	Demandes satisfaites.	Instances en fin de période.	
1970	4 144 057	442 430	383 819	435 790	24 850
1971	4 512 542	574 380	461 452	548 717	29 215
1972	4 935 366	772 071	535 534	785 254	34 442
1973	5 462 079	869 337	649 890	1 004 701	41 119
1974	6 052 852	834 498	725 193	1 114 006	47 533
1975	6 942 155	947 646	1 022 225	1 039 427	53 752
1976	8 216 929	1 711 006	1 435 214	1 291 691	60 536
1977	9 801 326	1 937 316	1 773 107	1 427 838	65 361
1978	11 712 277	2 089 066	2 142 164	1 338 766	70 947

Evolution prévisionnelle du parc des lignes principales.
(Année au 31 décembre.)

	1976	1977	1978	1979	1980
	(En millions.)				
Parc de lignes principales	8,44	10,06	12,01	13,7	15,6

Ainsi, en 1980, le nombre de raccordements d'abonnés nouveaux sera de 1 900 000 environ pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du P. A. P. n° 4.

Evolution du parc d'équipement d'abonnés installés.
(Année au 31 décembre.)

	1977	PREVISIONS		
		1978	1979	1980
	(En millions.)			
Parc d'équipements d'abonnés automatiques	12,7	14,9	17,3	19,4

En 1980, 2 300 000 équipements d'abonnés seront commandés au titre de l'extension et 700 000 au titre du renouvellement des installations anciennes.

L'évolution du parc de circuits interurbains sera, à la fin de chaque année, la suivante :

Evolution du parc des circuits interurbains.
(Année au 31 décembre.)

	1977	PREVISIONS		
		1978	1979	1980
	(En milliers.)			
Parc de circuits interurbains....	318	267	422	461

Automatisation.

Le VII^e Plan verra l'achèvement du programme d'automatisation. Ce taux sera de 100 % à la fin de 1979.

C. — ÉLÉVATION DE LA QUALITÉ DE SERVICE
AU NIVEAU DES NORMES INTERNATIONALES

Cette qualité de service comprend :

La qualité des lignes d'abonnés :

- abaissement du taux de dérangement ;
- diminution du délai de remise en état.

La qualité des communications :

- diminution de l'attente de tonalité ;
- augmentation de l'efficacité des communications.

Cette qualité de service dépend également :

- de l'amélioration de l'exploitation par l'électronisation des équipements ;
- de la mise en place ou du développement de produits ou services nouveaux ;
- de la recherche.

La commutation électronique.

Le P. A. P. n° 4 est caractérisé dans ce domaine par l'introduction de la commutation électronique dans le réseau français. La répartition des commandes d'équipement d'abonnés actuelle et prévue est la suivante :

REPARTITION des commandes d'équipements d'abonnés.	1978	1979	1980
	(En pourcentage.)		
Crossbar	53	25	3
Electronique	47	75	95

Les autres produits ou services.

Contrairement au téléphone lui-même, les autres produits et services actuellement offerts se trouvent, en situation d'équilibre du marché. L'objectif est donc de maintenir cet équilibre et de l'étendre aux nouveaux produits et services qui seront offerts au cours du VII^e Plan.

Dans le domaine de la transmission de messages écrits, le développement du réseau télex sera poursuivi de même que le service de télécopie ouvert au public en 1976.

En ce qui concerne la transmission de l'information, un réseau public de transmission de données par commutation de « paquets » (réseau Transpac) est en cours d'extension. Il a été ouvert au public à la fin de l'année 1978.

Enfin, différents services se substituant aux transports de personnes ont un développement très rapide : le radiotéléphone, l'appel unilatéral de personnes (Eurosignal), les systèmes de téléconférence. De plus, la « télématique » amorce son démarrage notamment par le lancement des expériences en matière du Télétel et d'annuaire électronique.

Les efforts de recherche s'orientent autour de cinq grands axes :

- développement des techniques de pointe (commutation et transmission numériques en particulier) ;
- rationalisation de certaines tâches, notamment dans le domaine de la gestion technique des réseaux ;
- préparation des produits et services nouveaux déjà évoqués ;
- recherches de base ;
- étude des implications économiques et sociales du développement des systèmes de communications.

D. — LES MOYENS A METTRE EN ŒUVRE

Les moyens prévus en 1980 pour les télécommunications se décomposent en :

a) 22 500 millions de francs d'autorisations de programme, dont une participation de 244 millions de francs à l'équipement des services généraux ;

3 000 millions de francs d'engagements des sociétés de financement ;

b) 22 405 millions de francs de crédits de paiement.

Soit un budget de 25 500 millions de francs d'autorisations d'engagements et de 22 405 millions de francs de crédits de paiement budgétaire.

Compte tenu du budget 1980, les cinq années du plan représentent environ 86,7 % des engagements prévus au P. A. P.

Enfin, il est à remarquer que le budget a été établi dans les hypothèses d'évolution de l'environnement économique et social retenues par le Gouvernement et suppose implicitement une certaine stabilité relative du coût des matériels et des travaux.

TROISIEME PARTIE

OBSERVATIONS, CRITIQUES ET PROPOSITIONS

I. — La titularisation des auxiliaires.

L'an dernier la commission avait pris acte des mesures intervenues pour réaliser la titularisation des auxiliaires dans le cadre du plan arrêté en 1975 et des décrets du 8 avril et 16 décembre 1976 portant intégration dans les catégories C et D, et souhaité que les dispositions soient poursuivies pour l'intégration totale des intéressés.

Il est possible de signaler que les transformations d'emplois ont été effectuées selon les tranches annuelles suivantes : 6 500 en 1976, 20 000 en 1977, 10 000 en 1978 et 7 010 en 1979.

Les sessions d'examens professionnels ont été organisées en décembre 1976, avril 1978 et juin 1979 pour l'accès aux grades d'agents d'exploitation, de préposés, d'agents techniques et de dessinateurs.

Pour les deux premières sessions 46 587 agents ont été reçus soit : 31 805 à l'examen d'agent d'exploitation, 12 607 à l'examen de préposé, 1 865 à l'examen d'agent technique et 310 à celui de dessinateur.

Au 31 mai 1979, 29 073 nominations avaient été prononcées. Commencées en juillet 1977, elles se sont poursuivies régulièrement en 1978 et 1979.

D'autres suivront parmi les candidats reçus mais non encore nommés et selon les mêmes règles que celles appliquées en matière de concours normaux.

Il subsiste toutefois un certain nombre d'auxiliaires utilisés de manière temporaire ou à temps incomplet : 37 000 en septembre 1978, 26 000 en décembre 1978.

Au cours des prochains mois les titularisations seront poursuivies jusqu'à disparition progressive des auxiliaires à temps complet.

L'emploi des autres auxiliaires s'avère indispensable pour renforcer temporairement les effectifs des bureaux ayant à faire face à des tâches accrues ou pour remplacer les agents absents.

La commission prend acte de ces nouvelles dispositions et souligne à nouveau, conformément au vœu qu'elle avait souvent exprimé, l'heureuse répercussion de ces titularisations sur le fonctionnement plus normal du tableau des mutations et sur la régularisation de la situation des agents féminins en disponibilité.

II. — La sécurité des fonds, des valeurs et des agents.

L'an dernier la commission avait remarqué que le nombre et l'importance des préjudices subis en matière de cambriolages et d'agressions contre les transports n'avait que très peu augmenté ou sensiblement diminué. Par contre elle avait noté l'augmentation du nombre et des préjudices subis en matière d'agression contre les bureaux et la multiplication des attaques dirigées contre les préposés.

Les nouvelles statistiques confirment le recul des cambriolages et des agressions contre les transports de fonds.

C'est une constatation encourageante qui témoigne de l'efficacité des mesures prises et demandées depuis longtemps par la commission, ce dont elle prend acte avec satisfaction.

Par contre elle remarque l'accroissement important du nombre des attaques contre les préposés et surtout celui des agressions contre les bureaux.

La commission recommande à nouveau très vivement au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour la protection des agents, des établissements et des valeurs qui leur sont confiées.

III. — Ouverture de contentieux et versement d'indemnités en matière d'envois recommandés et chargés.

Les statistiques communiquées ont permis à la commission de constater l'accroissement quasi général du nombre des contentieux ouverts et de l'importance des indemnités versées.

L'aggravation est sensible en 1978 par rapport à 1977.

En particulier il est remarquable de constater que le nombre de contentieux en matière d'envois valeur-déclarée est passé de 58 à 151, le montant des indemnités correspondant ayant plus que quintuplé.

La commission estime, qu'en plus des mesures générales concernant la protection des fonds et valeurs, des soins très particuliers devraient être apportés aux opérations intéressant le dépôt, l'acheminement et la distribution des envois recommandés et chargés.

Elle demande au Gouvernement d'être vigilant pour la protection de ce courrier qui est celui, il ne faut pas l'oublier, pour lequel le public demande le plus de sollicitude.

IV. — La présence postale en zones rurales.

La commission a pris connaissance des intentions de l'administration qui, en vue d'adapter les moyens d'actions au trafic réel tout en maintenant au maximum une présence postale qui réponde au désir du Gouvernement d'améliorer le cadre de vie des populations rurales, a élaboré un programme approprié.

Elle a remarqué que ce programme, malgré des justifications économiques et sociales notamment « un véritable service de guichet au domicile même des clients », conduit à remplacer des bureaux de plein exercice et des recettes distribution par des établissements de classe inférieure.

Ayant la certitude que la population des campagnes est très sensible à la diminution de l'importance de l'établissement postal qui la dessert, elle demande au Gouvernement de ne procéder à de tels déclassements qu'avec l'avis favorable des municipalités concernées.

V. — Diversification des tâches et polyvalence des bureaux de poste.

La diversification des tâches des bureaux de poste et la polyvalence de ces derniers semblent avoir été accueillies favorablement par les populations.

Les collaborations des bureaux de poste avec l'Agence nationale pour l'emploi, les Ministères de l'Intérieur, de l'Agriculture, des Affaires culturelles, des Transports, la Sécurité sociale, la Mutualité agricole et la Télévision peuvent être amenées à connaître un développement important.

La commission estime que ces collaborations doivent être développées en accord avec les collectivités locales concernées.

Toutefois, il lui apparaît logique que l'administration des Postes et Télécommunications, dans le cadre de ces collaborations, voie ses charges compensées par un financement individualisé par administration ou organisme intéressé.

Elle demande au Gouvernement de prendre à ce sujet les mesures qui s'imposent notamment à l'occasion du prochain budget.

VI. — Les travaux en sous-traitance dans le service des télécommunications.

L'an dernier la commission avait signalé l'importance des travaux sous-traités en matière de télécommunications pour un total en 1977 atteignant 4 135 millions de francs et remarqué que la maintenance et l'entretien du réseau étaient au contraire assurés par les services de l'administration des P. T. T.

Cette façon de faire est génératrice comme on peut s'en douter de récriminations de la part des agents qui dénoncent l'ingérence du privé mais aussi de la part des représentants de l'administration à l'égard de ceux de l'industrie privée au moment de la réception des travaux. Les critiques portent sur la qualité des travaux à recevoir et sur la date de livraison.

Pour sa part, la commission, l'an dernier, avait proposé que soit élaboré un code de la sous-traitance dont le non-respect exposerait les entreprises concernées à la privation éventuelle de commandes ultérieures.

L'importance des travaux sous-traités pendant le premier semestre de 1979 semblant dépasser 2 650 millions de francs, la commission demande au Gouvernement s'il ne conviendrait pas de prendre sa proposition en considération.

VII. — Les bons d'épargne des Postes et Télécommunications.

Comme le savent nos collègues, depuis 1977, le placement dans le public des bons d'épargne des Postes et Télécommunications constitue un moyen de financement nouveau des dépenses de deuxième section du budget annexe des P. T. T.

Bien que la production des quatre derniers mois de 1977 prévue pour 700 millions de francs n'ait atteint que 443 millions de francs, celle de 1978 fut marquée par un apport de plus de 1 250 millions de francs confirmant et dépassant ce qui avait été envisagé.

Pour 1979, l'émission considérée est prévue comme devant fournir à nouveau 1 200 millions de francs. La production du premier semestre ne se situe toutefois qu'aux environs de 805 millions de francs. De la mi-septembre à la fin de l'année, la production devrait atteindre un montant compris entre 380 et 400 millions de francs.

Or le taux de rendement brut des bons d'épargne comme celui des bons du Trésor est de 9,5 % qui, si l'on considère la conjoncture actuelle où se pratiquent des taux de 11,70 % à 12 %, peut apparaître faible aux souscripteurs.

La commission se demande si la production attendue de ce moyen de financement sera bien atteinte et ne sera pas influencée par la tension très forte des taux sur le marché financier pendant le dernier trimestre de 1979.

Elle demande au Gouvernement d'être vigilant dans ce domaine et suggère que des moyens appropriés de publicité et d'encouragement à la prospection soient employés pour favoriser l'émission des bons d'épargne des P. T. T.

VIII. — Le problème des tarifs de presse.

Comme le savent nos collègues le décret du 13 septembre 1974 avait prévu une majoration immédiate des taxes de l'ordre de 60 % et une augmentation de l'ordre de 30 % applicable au 1^{er} juillet de chacune des années 1975 à 1978 incluses.

En fait, l'augmentation des charges des journaux et la majoration limitée à 6,5 % en 1977 (plan Barre) sont venues aggraver la situation.

Toutefois, les tarifs postaux applicables à la presse ont été relevés de 23,5 % le 2 juin 1979. Malgré cela, à la suite de ce relèvement, la différence entre les coûts réels complets (selon les évaluations de l'Administration) et les produits effectivement réalisés devrait atteindre 2 240 millions de francs en 1979 et le taux de couverture des dépenses par les recettes passerait de 12,8 % au 31 décembre 1978 à 13,5 % au 31 décembre 1979. Il faut noter le travail effectué par la table ronde tripartite Parlement, Presse, Poste qui, outre l'examen d'une réforme des tarifs de presse se propose de réexaminer l'ensemble des méthodes de calcul des coûts supportés par la Poste.

La commission souhaite ardemment qu'une solution raisonnable soit enfin trouvée pour résoudre cet épineux problème et demande au Gouvernement et aux partenaires de cette table ronde de tout mettre en œuvre pour que la Poste puisse enfin réaliser l'équilibre de son compte d'exploitation.

IX. — Nouvelles activités de la Caisse nationale d'épargne.

Nos collègues connaissent bien l'importance de la Caisse nationale d'épargne en matière de collecte de l'épargne et se souviennent que dans la première partie de ce rapport il leur a été indiqué que l'estimation du montant des avoirs au 31 décembre 1980 se situait aux environs de 170 000 millions de francs.

Il est intéressant au surplus de signaler l'activité de l'institution nationale en matière d'épargne-logement aussi bien pour les livrets d'épargne-logement que pour les plans d'épargne de même nature.

La consultation de la page 28 du « bleu » donne à ce sujet des détails intéressants aussi bien sur le montant des avoirs et l'accroissement attendu des livrets que sur les sommes en dépôt et les variations des dépôts au titre des plans.

Il faut préciser qu'une élévation de 0,5 % à 0,75 % du supplément d'intérêt versé par la Caisse des dépôts et consignations à la Caisse nationale d'épargne a été obtenu pour la rémunération des services rendus au titre de la collecte des fonds sur livrets d'épargne-logement.

L'innovation intéressante marquant l'année 1978 a été le placement des actions S. I. C. A. V. Monory par la Caisse nationale d'épargne au même titre que les caisses d'épargne et de prévoyance : la S. I. C. A. V. était gérée par la Caisse des dépôts et consignations. En 1978, la C. N. E. a placé 579 978 actions de l'espèce, soit 39,5 % de l'ensemble des deux réseaux d'épargne.

Enfin, pour être plus rapide et plus efficace, la Caisse nationale d'épargne a obtenu l'accord de la direction du Trésor pour réaliser directement l'établissement et la signature de l'ensemble des contrats d'épargne-logement travaux confiés, à l'origine du service, à la Caisse des dépôts et consignations. A noter, toutefois, que le versement des fonds relatifs à ces contrats reste réalisé par la Caisse des dépôts et consignations, ce qui paraît peu rationnel : le même organisme assurant toutes les tâches semblant être la solution la plus appropriée.

Pour ce faire, il semble possible qu'une avance de fonds annuelle de la Caisse des dépôts et consignations à l'administration des P. T. T. puisse être instituée comme cela se pratique avec les caisses d'épargne et de prévoyance.

Le processus en serait simplifié et l'amélioration de la qualité commerciale du service serait appréciée par la clientèle.

X. — La situation du service des chèques postaux.

Le compte prévisionnel d'exploitation avait l'avantage, jusqu'en 1979, dans des colonnes spéciales des charges et des produits de donner la situation des services financiers en général comprenant : la Caisse nationale d'épargne, les chèques postaux, les mandats et autres services financiers divers. Ces colonnes ont disparu en 1980 et sont fusionnées avec celles des postes sous la désignation Postes et services financiers. Il est désormais difficile de se faire une idée de la situation de chacune des composantes des services financiers et surtout des chèques postaux. Rappelons en effet que le déficit des services financiers en 1979 était évalué à 568,8 millions de francs (voir bleu de 1979), très certainement imputable en bonne partie au service des chèques postaux dont les fonds n'étaient rémunérés par le Trésor qu'au taux de 6,1 %. Les fusions et confusions en 1980 ne permettent guère d'y voir clair et il est à présumer que sur le déficit de 1 037,6 millions de francs de la branche Postes et services financiers une partie soit encore imputable aux chèques postaux malgré l'application, en 1980, du taux de 6,5 % en matière de rémunération des fonds en dépôt.

Cette hypothèse n'est pas à écarter si l'on se réfère aux informations fournies par l'Administration.

Le détail des charges et produits des services financiers, notamment pour 1980, laisse apparaître un excédent de 959,7 millions de francs, différence entre 20 864,4 millions de francs de produits et 19 904,7 millions de francs de charges.

Le détail des charges et produits de la Caisse nationale d'épargne, pour 1980, fait ressortir un excédent de 2 101,8 millions de francs, différence entre 14 333,5 millions de francs de produits et 12 231,7 millions de francs de charges.

Les services financiers en général étant en excédent de 959,7 millions de francs et l'une de leurs composantes étant également en excédent de 2 101,8 millions de francs, il en résulte que les autres composantes doivent être en déficit, notamment, il faut au moins le supposer, le service des chèques postaux, ce qui laisse à penser que l'application du taux de 6,5 % n'aurait pas normalisé la situation de ce service.

La commission demande que toutes explications lui soient données à ce sujet.

XI. — La référence au taux des livrets de caisse d'épargne en matière de rémunération par le Trésor des fonds des chèques postaux est-elle rationnelle ?

On sait que la commission pendant de longues années a demandé que les fonds des chèques postaux ne soient plus rémunérés par le Trésor au taux ridiculement bas de 1,5 %. Ces observations ont porté leurs fruits puisqu'en quelques années le taux a augmenté progressivement à 3,7 %, 4,75 %, 5,25 %, 6,1 % pour être fixé à partir de 1980 à 6,50 % « par référence à celui de l'intérêt servi aux titulaires de livrets de caisse nationale d'épargne » a-t-il été souligné à l'époque.

Or nos collègues savent effectivement que si le taux des livrets est de 6,5 % l'administration des P. T. T. reçoit de la Caisse des dépôts et consignations des intérêts sur les fonds déposés au taux moyen de rendement du portefeuille de la C. N. E., soit 8 % pour le court terme et 8,32 % pour le long terme.

Or en matière de chèques postaux, le titulaire de compte ne touchant pas d'intérêt, la rétribution des fonds provient d'un versement par le Trésor à l'Administration nullement influencé par le taux du livret. Cela est si vrai que pendant une très longue période la rémunération était maintenue à 1,5 % alors que l'intérêt des livrets était déjà de 3,4. 5 %, etc.

Il semble donc plus rationnel que le taux des intérêts versés par le Trésor fasse référence à celui servi par la Caisse des dépôts à l'Administration. Il devrait ainsi être voisin de 8 % ou dépasser légèrement ce taux.

La commission souhaite que ce problème soit examiné et résolu comme proposé ci-dessus ce qui aurait pour conséquence de faire profiter le service des chèques postaux de la normalisation souhaitée.

XII. — Le délai moyen de raccordement téléphonique.

Parmi les grands objectifs du programme d'action prioritaire n° 4. « Améliorer l'équipement téléphonique du pays », le délai moyen de raccordement téléphonique constitue un point important où peut se mesurer l'efficacité des efforts consacrés pendant les années du VII^e Plan.

Or la commission a constaté qu'en matière de développement de l'équipement, les réalisations par rapport aux objectifs en ce

qui concerne le délai moyen de raccordement étaient loin de donner satisfaction et ne confirmaient plus les résultats de 1975 et 1976, années caractérisées par des coïncidences ou quasi-coïncidences entre les objectifs et les réalisations.

Les situations de 1977 et 1978 faisant apparaître des différences importantes, 9 mois au lieu de 5,8 mois en 1977, 7,1 mois, au lieu de 4,1 mois en 1978, il est permis de se demander si 1980 sera bien marquée par le délai de raccordement prévu par le P.A.P. soit 3 mois et demi.

Elle insiste auprès du Gouvernement pour qu'en fin de plan la réalité soit conforme aux objectifs envisagés.

XIII. — La croissance envisagée des exportations de l'industrie française du téléphone.

La commission a noté avec intérêt qu'un ensemble de perspectives laisse prévoir que le volume d'activité à l'exportation de l'industrie française des télécommunications augmentera notablement ces prochaines années et que l'objectif de la progression de 30 % de son chiffre d'affaires à l'exportation pourra être atteint.

Ces renseignements permettent ainsi d'escompter une heureuse influence sur le commerce extérieur du pays et sur l'activité supplémentaire pour plusieurs milliers de personnes.

Il faut remarquer toutefois que les deux premières années de la prochaine décennie, soit 1981 et 1982, sont prévues comme devant comporter un accroissement des lignes téléphoniques en France, portant le nombre de lignes principales à 20 millions.

La commission qui est tout à fait d'accord avec la croissance exportatrice de l'industrie française se demande si les installations correspondant aux demandes en instance n'en seront pas influencées.

Elle souhaite que tout soit mis en œuvre pour que, parallèlement au développement prévisible du volume d'exportations, les objectifs du P. A. P. n° 4 soient rigoureusement respectés.

XIV. — La consommation téléphonique.

La commission a noté avec intérêt que la consommation téléphonique dont le taux d'accroissement se maintient au taux élevé de 16 % est essentiellement le fait des abonnés professionnels dont le trafic est lié à la conjoncture économique, des abonnés résidentiels et des utilisateurs de postes publics.

L'augmentation du trafic des abonnés résidentiels et de celui des postes publics amène évidemment une modification de la structure du trafic global et une baisse de celui des abonnés professionnels.

La commission est persuadée toutefois que les abonnés professionnels, les gros usagers, occupent toujours une part très importante dans le trafic et ce faisant fournissent l'essentiel des recettes du service téléphonique.

Elle se demande si l'administration à l'égard des diverses catégories d'abonnés maintiendra une politique commune ou si son attitude s'orientera vers une diversification basée sur une appréciation commerciale caractérisée.

Elle souhaite sur ce sujet que le Gouvernement apporte les précisions nécessaires.

XV. — La présence postale en zone urbaine.

Depuis plusieurs années la commission n'a pas manqué de remarquer, notamment en examinant les résultats des recensements et le dépouillement des scrutins électoraux, le déplacement des populations vers la périphérie des grandes villes ou la banlieue immédiate de ces dernières.

La desserte postale de ces nouvelles populations est gênée par l'encombrement des locaux anciens appelés à recevoir une clientèle plus importante, gênée aussi par la non-concordance des heures d'ouverture des bureaux intéressés avec celles où les usagers seraient le plus susceptibles de se rendre au guichet. Il en résulte une exploitation de moyens dans des conditions non satisfaisantes et, en tout cas, peu appropriée aux désirs de la population.

La commission déplore cet état de choses et regrette que les « guichets et recettes distribution » dont une ligne spéciale est prévue chaque année en matière d'investissements postaux n'aient pas été inclus dans le P. A. P. de la poste.

Elle appelle l'attention du Gouvernement sur cette situation qui intéresse un très grand nombre d'administrés.

QUATRIEME PARTIE

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

Au cours de sa réunion du jeudi 8 novembre 1979, la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation a examiné, sur le rapport de M. Perrein, rapporteur spécial, le projet de budget annexe des postes et télécommunications.

Présentant les grandes lignes de ce projet de budget, le rapporteur spécial a indiqué que les dépenses de fonctionnement (85,4 milliards de francs) étaient en augmentation de 21,8 % par rapport à 1979. Les dépenses en capital sont majorées seulement de 7,2 % en francs courants.

Il a souligné la stagnation des investissements depuis 1977 et l'accroissement de l'excédent d'exploitation (par une diminution très forte du déficit de la poste).

Le déficit dû aux transports de presse reste stable à 2 milliards de francs. Les créations d'emplois diminuent d'année en année et s'élèveront à 5 500 en 1980.

M. Edouard Bonnefous, Président, a demandé des précisions sur les expériences menées par la direction des télécommunications et s'est inquiété de la dégradation du service résultant de missions supplémentaires injustifiées (distribution de journaux gratuits par exemple).

M. Tournan a déclaré qu'il fallait bien reconnaître les efforts accomplis en faveur du téléphone, mais qu'en revanche on pouvait regretter que la poste ait été négligée.

M. Edouard Bonnefous, Président, a souhaité que l'on ne dissocie pas la poste et les télécommunications et que l'on envisage un plan à moyen terme pour la poste. Il a évoqué le scandale des notes de téléphone auxquelles on ne comprend rien.

Le rapporteur spécial a déploré que la poste se trouve régulièrement mal traitée par les budgets et que, de ce fait, le service public se détériore.

Au terme de ce débat, la commission a approuvé le rapport qui lui a été présenté par M. Perrein et a décidé, dans sa majorité, de soumettre le projet de budget annexe à l'appréciation du Sénat.

CINQUIEME PARTIE

ANNEXES

- ANNEXE I. — Le service social des P. T. T.**
- ANNEXE II. — La Caisse nationale d'épargne.**
- ANNEXE III. — Les acheminements postaux.**
- ANNEXE IV. — Activités de Somepost et de Sofrepost.**
- ANNEXE V. — Activités des réseaux Swift, Euronet et Télé-centre.**
- ANNEXE VI. — Bilan et activités de France Centrex, France Câbles et Radio, Télésystème.**
- ANNEXE VII. — Bilan et activités de Sofrecom.**
- ANNEXE VIII. — Mise en œuvre et fonctionnement du système Transpac.**
- ANNEXE IX. — Toit et Joie : société anonyme d'H. L. M.**

ANNEXE I

Structure, activités et moyens des services sociaux de l'administration.

Le service social des P.T.T. est rattaché à la direction du personnel et des affaires sociales.

I. — Structure du service social de l'administration des P. T. T.

1. — À L'ADMINISTRATION CENTRALE

a) La sous-direction « politique sociale » définit la politique sociale et, à ce titre, est chargée des études générales, de l'information statistique, du budget, de la gestion des crédits et des effectifs, de l'action sociale directe, des locaux sociaux et de la documentation sociale.

Elle comprend deux bureaux :

Le bureau SA chargé des études économiques, de la préparation et de l'exécution du budget, de la gestion des effectifs et des locaux sociaux.

Le bureau SC qui met en œuvre l'action sociale, notamment en précisant la mission et le rôle des assistantes sociales,

— en définissant les différentes formes d'aides sociales (aide à l'enfance et aux familles, aides aux jeunes, aide au personnel en activité ou en retraite) ;

— en coordonnant l'action des associations de personnel.

b) Quatre bureaux sont chargés de la mise en place de l'infrastructure sociale, se répartissant les secteurs suivants :

— les équipements sociaux liés au poste de travail ;

— les équipements d'habitation ;

— les équipements sportifs, de loisirs, de vacances et de garde des enfants ;

— les équipements médico-sociaux.

Cette structure administrative est complétée par des organismes spécifiques relevant directement du chef de service des affaires sociales :

Le groupe d'étude et d'animation (G. E. A.) assure un rôle de liaison, de conseil et d'information auprès de l'ensemble des chefs de service ;

Le centre d'enseignement et de formation des cadres sociaux (C.E.F.O.S.) dispense une formation professionnelle à tous les personnels participant aux activités sociales ;

Le centre d'études techniques des équipements sociaux (C.E.T.E.S.) est chargé de la définition des normes techniques des équipements sociaux et apporte son concours technique pour les réalisations les plus délicates.

2. — DANS LES SERVICES EXTÉRIEURS

Chaque chef de service est responsable des questions sociales dans le secteur relevant de son autorité. Généralement les directions régionales, tant à la poste qu'aux télécommunications, disposent d'une cellule « service social » spécialisée.

Les assistantes sociales sont placées sous l'autorité des chefs de service.

Enfin, dans les grands bureaux ou centres, tant en province que dans la région parisienne, un correspondant social renseigne et oriente le personnel sur le plan social.

Cas particulier de la région parisienne.

La présence au sein d'une même circonscription territoriale de nombreux chefs de service soulève des difficultés pour la gestion des équipements sociaux destinés à l'ensemble du personnel. Pour remédier à cette situation, un décret du 8 mai 1974 a créé une Direction des services sociaux communs de la région de Paris qui a pour mission de coordonner et d'animer l'action sociale déployée par l'administration des P. T. T. à l'intention des agents en fonction dans la région parisienne.

3. — ORGANISMES CONSULTATIFS

La participation du personnel à l'élaboration de la politique sociale est réalisée grâce au Comité national et aux Comités régionaux des affaires sociales. Ces organismes ont une composition tripartite :

- représentants de l'administration ;
- représentants des trois principales organisations syndicales ;
- représentants des six associations de personnel les plus importantes.

Ces comités examinent le projet de budget social et sont consultés sur tous les problèmes relatifs à l'orientation de l'action sociale et médico-sociale de l'administration ; ils peuvent formuler des propositions concernant l'organisation et le fonctionnement des œuvres sociales et médico-sociales.

II. — Activités du service social de l'administration des P.T.T.

L'action du service social s'exerce, au plan individuel, essentiellement par le service des assistantes sociales et au plan collectif, par les œuvres sociales et médico-sociales, complément de l'action sociale individuelle.

1. — LES ASSISTANTES SOCIALES

La mission des assistantes sociales consiste à aider les agents à s'adapter à leurs conditions de vie et de travail, le problème devenant d'autant plus délicat que l'on se trouve dans une société évoluant rapidement. Au-delà de cette action individuelle, l'assistante sociale s'efforce d'agir au niveau de groupe pour faciliter l'intégration des agents dans leur milieu socio-professionnel. Le rôle de l'assistante sociale est donc appelé à évoluer de telle sorte qu'elle devienne de plus en plus une conseillère en psychologie sociale et en relations humaines, contribuant ainsi à améliorer le climat social de l'entreprise.

2. — LES ŒUVRES SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES

L'activité du service social se manifeste actuellement dans les domaines suivants :

a) *Accueil et logement du personnel.*

En raison des sujétions qui lui sont particulières (concentration des effectifs dans les grandes agglomérations, recrutement entraînant un déplacement massif d'agents des régions de faible activité économique vers la région parisienne), l'administration des P.T.T. a pris un certain nombre de mesures dans le domaine de l'accueil et de l'hébergement semi-définitif des jeunes agents ainsi que dans le domaine du logement du personnel.

Accueil et hébergement des jeunes.

Un service d'accueil fonctionne dans les directions à l'intention des agents débutants qui peuvent être hébergés soit dans des équipements d'hébergement réalisés par l'administration des P.T.T., soit dans des foyers de jeunes travailleurs où des places ont été réservées.

La capacité des équipements permet maintenant d'assurer l'hébergement pendant les six premiers mois pour tous les agents, jeunes postulants ou auxiliaires titularisés.

Outre cet effort quantitatif, l'administration cherche à améliorer et à moderniser les équipements existants.

Équipement de logements meublés (situation au 1^{er} janvier 1979).

	REGION parisienne.	PROVINCE	TOTAL
Centres d'accueil.....	4 290	280	4 570
Logements d'accueil.....	28	41	69
Maison des élèves.....	1 647	2 810	4 457
Résidences P. T. T.....	1 564	2 214	3 778
Mini-foyers.....	2 914	471	3 385
Places dans les foyers des jeunes travailleurs.....	2 072	406	2 478
Total.....	12 515	6 219	18 734

Le logement locatif.

Le parc locatif P. T. T. est constitué par :

— les logements réservés au titre de l'article R. 311.4 et R. 311.5 du code de la construction et de l'habitation. L'administration réserve par convention des logements sociaux (H. L. M., I. L. M., I. L. N., logements privés, etc.) auprès des sociétés immobilières. En contrepartie, elle accorde à ces organismes des prêts sans intérêt.

— les logements Demandeur : du fait de la diminution de la construction sociale, particulièrement en région parisienne, l'administration s'est orientée vers la construction de logements et l'acquisition d'immeubles. Ces réalisations ont néanmoins un caractère exceptionnel.

Situation du parc de logement au 1^{er} janvier 1979.

	REGION parisienne.	PROVINCE	TOTAL
H. L. M.	14 676	17 835	32 511
I. L. N.	4 179	1 020	5 199
Demandeur.....	567	133	700
Total.....	19 422	19 013	38 435

Ce parc de logements est complété par les attributions des prélets en application de l'article 441-19 du code de construction et de l'habitation.

Ainsi en 1978 par ce moyen, 1 385 logements ont été accordés :

1 303 en province ;
82 en région parisienne.

En outre, des opérations de conventionnement dans le secteur locatif privé ont permis de procurer 666 logements en 1978 en région parisienne.

Compte tenu des réattributions des logements, la situation de la demande de logements pour 1978 a été la suivante :

	DEMANDES déposées dans l'année compte tenu des annulations.	DEMANDES satisfaites dans l'année.	DEMANDES résiduelles au 31 décembre.
Paris	11 007	5 015	10 634
Province	5 425	4 765	3 864
Total	16 432	9 780	14 498

Ces diverses actions seront développées en 1980, l'objectif étant là aussi d'offrir une possibilité de logement à toute première demande.

L'accession à la propriété.

En 1978, 1 345 prêts ont été accordés aux agents de la région parisienne.

Cet effort qui répond aux désirs d'agents toujours plus nombreux sera poursuivi et amplifié en 1980.

b) *Aide pécuniaire.*

Elle se présente sous forme de secours ou de prêts accordés après enquête d'une assistante sociale.

Les secours sont attribués aux agents en difficulté, pour leur permettre de faire face à des dépenses exceptionnelles et imprévisibles. Ils peuvent atteindre 1 500 F.

Les secours remboursables sont accordés aux agents ayant à effectuer des dépenses indispensables et présentant un caractère direct et immédiat. Leur montant maximum s'élève à 4 000 F.

c) *Restaurants administratifs et réfectoires.*

Les restaurants administratifs des P.T.T. sont gérés par des conseils d'administration élus par les usagers. Une commission de surveillance composée de représentants de l'administration et du personnel assure le contrôle du bon fonctionnement de chaque restaurant.

L'administration fournit les locaux, assure les dépenses de premier établissement et de renouvellement du mobilier et des installations de cuisine et met du personnel à la disposition des restaurants. L'ensemble de cette aide est calculée de façon que le prix du repas servi correspond au coût des denrées majoré de 10 % au titre des frais généraux. Au nombre de 210, les restaurants des P.T.T. servent en moyenne 101 500 repas par jour.

D'autre part, l'administration a installé des cantines-réfectoires, actuellement au nombre de quatre vingt treize qui servent des repas fournis par des traiteurs, tandis que dans tous les services de moindre importance, elle met à la disposition du personnel un réfectoire spécialement équipé pour permettre aux agents qui le désirent de faire réchauffer leur repas.

Dans les localités où l'importance des effectifs ne justifie pas la mise en place d'un restaurant, des conventions peuvent être passées avec des établissements relevant de collectivités publiques, d'entreprises ou avec des restaurants du secteur privé.

d) *Actions en faveur des enfants d'agents.*

L'administration ouvre chaque année aux enfants de son personnel des centres de vacances pendant les vacances de Pâques, de Noël et d'été. La participation demandée aux parents est fonction du quotient familial.

En 1978, l'activité des centres de vacances a été la suivante :

PERIODE de fonctionnement.	NOMBRE DE CENTRES ouverts.		PLACEMENTS effectués.	
	Enfants.	Adolescents.	Enfants.	Adolescents.
Noël	16	15	1 214	540
Février	2	1	264	50
Pâques	29	21	2 933	708
Été	85	55	14 928	3 247
Total	132	92	19 339	4 545

Pour les enfants, 92 % des demandes ont reçu satisfaction alors que pour les adolescents ce taux n'est que de 83 %. Pour 1980, un effort de modernisation sera effectué dans les centres recevant les enfants, et un accroissement de la capacité d'accueil sera poursuivi en ce qui concerne les centres pour adolescents.

La garde des enfants est organisée selon leur âge :

- dans les garderies et jardins d'enfants installés auprès des services les plus importants (240 places au 31 décembre 1978) ;
- dans les centres aérés mis en place dans toutes les villes importantes (28 en service au 31 décembre 1978 correspondant à une capacité d'accueil de 3 109 places) ;
- dans les crèches construites par l'administration auprès des centres réalisant une concentration importante de personnel féminin (2 crèches de 120 places en service à Paris, rue d'Alleray, et boulevard Brune, au 30 décembre 1978) ;
- dans les places réservées dans les crèches municipales moyennant une subvention versée lors de la construction (179 places réservées au 31 décembre 1978) ;
- par la mise en place d'un réseau d'assistantes maternelles P. T. T. en région parisienne et dans quelques grands centres de province.

e) Service médico-social.

Des infirmeries et des postes de secours d'urgence sont mis en place dans tous les grands services (au 31 décembre 1978, il existait 111 infirmeries et 142 postes de secours).

En 1977 il a été défini une médecine de prévention prévoyant la possibilité pour tous les agents d'obtenir un examen médical selon les modalités adaptées aux besoins actuels et renouvelable dans une période allant de deux à cinq ans. Cette médecine de prévention sera pratiquée dans les grands villes, dans les centres d'examen de santé de l'entreprise (33 centres au 31 décembre 1978). Mais plus généralement, il sera fait appel aux équipements médicaux et hospitaliers existants, des conventions étant passées avec les organismes responsables.

f) Coopératives.

Les coopératives des P. T. T. sont gérées par des conseils d'administration élus par des assemblées générales des sociétaires. L'administration fournit les locaux ainsi que certaines prestations en nature et met du personnel à la disposition de ces organismes. Il existe actuellement 82 coopératives groupant 231 000 sociétaires.

g) Education physique et sports.

L'action de l'administration dans ce domaine se manifeste sur deux plans :

- la création de centres d'éducation physique ;
- le développement des installations sportives.

Centres d'éducation physique et d'initiation sportive.

Ouverts aux agents et aux enfants d'agents, ces centres sont gérés directement par l'administration et sont dirigés par des moniteurs qualifiés.

Installations sportives.

L'administration s'efforce de favoriser la pratique du sport parmi son personnel en facilitant la mise à sa disposition des installations nécessaires.

A cet effet, elle finance directement certaines opérations mais, le plus souvent, elle participe conjointement avec le Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, au financement du plan d'équipement sportif de l'Union des associations sportives des P.T.T., mis au point en accord avec les responsables de cette association.

h) *Loisirs - vacances.*

Des centres de plein air et de neige permettent au personnel de pratiquer des activités sportives de plein air à des prix très convenables.

Enfin, l'administration participe chaque année plus largement au financement de la construction de nouvelles maisons familiales de vacances. Actuellement, au nombre de 26, les « Maisons P. T. T. » permettent aux agents de condition modeste de prendre des vacances en famille pour un prix raisonnable et accueillent des agents retraités en dehors de la période de vacances.

i) *Aide aux associations de personnel.*

Des subventions sont attribuées aux associations de personnel qui complètent dans leur domaine respectif l'action sociale de l'administration et qui contribuent ainsi au développement des réalisations sociales des P.T.T. notamment dans le domaine de la mutualité, de l'entraide et des activités culturelles et artistiques.

III. — Moyens d'action du service social des P. T. T.

I. — LE BUDGET

Le Service social dispose :

— d'une part, de crédits de fonctionnement qui ont atteint 294 millions de francs en 1979 et qui lui permettent de faire face aux dépenses de gestion courante ;

— d'autre part, de crédits d'investissement (39255 millions d'autorisations de programme en 1979) affectés à la réservation et à la construction de logements à l'acquisition et à la construction de réalisations sociales (colonies, garderies, etc.).

Il bénéficie également d'une partie des crédits inscrits chaque année au budget général (charges communes) et destinés à couvrir les dépenses correspondant à l'application de mesures nouvelles prises en faveur des services sociaux sur le plan interministériel. En 1979, ces crédits ont atteint la somme de 16,5 millions de francs.

Progression du budget des affaires sociales (en milliers de francs)

ANNEES	CREDITS de fonctionnement.		CREDITS D'INVESTISSEMENT				TOTAL des crédits de fonctionnement et d'investissement.	
	Montant.	Variations (en pour- centage).	Œuvres sociales.		Logement.		Montant.	Variations (en pour- centage).
			Montant.	Variations (en pour- centage).	Montant.	Variations (en pour- centage).		
1972	83 000	15,3	13 300	20,9	44 000	22,2	140 300	17,9
1973	93 800	13	20 000	50,4	50 000	13,6	163 800	16,7
1974	111 700	19,1	24 000	20	57 000	14	192 700	17,6
1975	129 700	16,1	43 000	79,2	90 000	57,9	262 700	36,3
1976	175 700	35,5	62 000	44,2	204 000	126,7	441 700	68,1
1977	215 700	22,8	83 000	33,9	223 000	9,3	521 700	18,1
1978	255 700	18,5	90 550	9,1	242 000	3,5	593 250	12,7
1979	294 000	15	92 550	2,2	240 000	— 0,9	626 550	6,5
1980	339 000	15,3	138 000	49,1	212 000	— 11,7	629 000	10

2. — LE PERSONNEL

Des personnels de différents grades sont utilisés par le service social, tant dans les services administratifs que dans les œuvres sociales et médico-sociales.

— le personnel des services administratifs : il est constitué essentiellement de fonctionnaires affectés au service des affaires sociales au ministère et dans les sections « Service social » des directions régionales ;

— les assistantes sociales : effectif budgétaire au 31 décembre 1979 : 359 ; emplois demandés pour 1980 : 15 ;

— les infirmières : effectif budgétaire au 31 décembre 1979 : 203 ; emplois demandés pour 1980 : 10 ;

— le personnel mis à la disposition des œuvres sociales : il est composé d'agents de différents grades sélectionnés en raison de leur intérêt et de leur compétence pour les œuvres sociales.

3. — LES LOCAUX

Des locaux financés généralement, pour ce qui concerne la construction proprement dite, par les services d'exploitation et équipés par les soins du service social, sont prévus dans les bâtiments d'exploitation à l'occasion de l'établissement des projets de construction chaque fois que l'implantation de réalisations sociales s'avère nécessaire.

4. — AIDES DIVERSES

Des aides substantielles sont apportées par l'administration aux œuvres sociales sous forme de prêts de cars et de véhicules utilitaires et de prestations diverses (chauffage, éclairage).

IV. — Les caractéristiques de la politique sociale en 1980.

I. — LES PERSPECTIVES D'ENSEMBLE DE LA POLITIQUE SOCIALE EN 1980

L'ampleur et la complexité des problèmes qui se posent au service social des P. T. T. tiennent aux caractéristiques mêmes de l'entreprise dont les éléments essentiels, vus sous l'aspect personnel, sont les suivants :

Un personnel nombreux (450 000 agents) comptant une forte proportion de rémunérations modestes (les catégories C et D et les auxiliaires représentant 70 % de l'ensemble) ;

Ce personnel est jeune (36 % de moins de trente ans) et sa féminisation progresse (actuellement 38 % de femmes) ;

Ce personnel est instable en région parisienne où les trois quarts des emplois sont occupés par des agents non originaires de cette région. Cette situation conduit au moment de l'appel à l'activité à un déplacement massif d'agents des zones de faible activité économique vers la région parisienne ;

Ce personnel est très sensibilisé par les mutations technologiques profondes de l'entreprise (actuellement généralisation de l'électronique aux Télécommunications, automatisation des centres de tri postaux).

Il est donc légitime de mettre en place aux P. T. T. une action sociale spécifique allant au-delà de ce qui est prévu sur le plan interministériel.

Le budget de 1980 permettra de maintenir à son niveau actuel l'effort poursuivi dans le domaine social au cours des dernières années. L'ensemble des crédits sociaux atteindra 689 millions de francs en progression de 10 % par rapport à 1979. A noter que cette dotation correspond à 2,53 % de la masse salariale.

Dans le budget social, la part faite aux dépenses de fonctionnement est en augmentation de 15 % ce qui traduit la volonté d'assurer la continuité de la politique sociale. Pour leur part, les investissements sociaux connaissent une évolution plus modérée (+ 5 %) en liaison d'ailleurs avec les prévisions concernant les équipements des services d'exploitation.

V. — Les objectifs de la politique sociale.

Le budget de 1980 permettra de poursuivre la réalisation des objectifs prioritaires que s'est fixé le service social des P. T. T.

a) LE LOGEMENT

Comme les années précédentes, la plus grande partie des investissements sociaux est destinée au logement avec toutefois une légère diminution par rapport à 1979.

En effet, avec 212 millions de francs, soit 60 % des investissements sociaux, le logement dans son ensemble demeure le secteur essentiel de l'activité sociale. Mais une évolution se manifeste dans le rôle imparti à chacune des composantes de cette action en faveur du logement. C'est ainsi que les équipements à destination des débutants ayant maintenant atteint un niveau acceptable, l'effort dans ce domaine devient plus modéré, ce qui se traduit par une réduction de la dotation budgétaire de 11 % par rapport à 1979.

L'aide au secteur localif, grâce aux réservations auprès des organismes de construction, est maintenue sensiblement au même niveau qu'en 1979. En fait, les limites physiques du marché ne permettent pas actuellement d'accroître cette forme d'action en faveur du logement, malgré l'importance très grande de la demande surtout en région parisienne.

Par contre, l'accession à la propriété ne peut qu'être encouragée tant au plan de l'effort personnel qu'elle requiert, que par ses effets sur la stabilisation des agents. C'est pourquoi un crédit de 35 millions de francs est réservé pour promouvoir cette forme d'aide au logement.

b) LA MÉDECINE DE PRÉVENTION

L'amélioration des équipements sera poursuivie de façon à offrir au personnel un service médical de qualité. De même, l'accent sera mis, comme en 1979, sur le développement de conventions à passer avec les responsables des équipements médicaux et hospitaliers existants. D'une façon générale, cette mise en place d'une médecine de prévention correspond aux souhaits de l'ensemble du personnel et contribue par là même d'une façon sensible à l'amélioration du climat social de l'entreprise. C'est pourquoi le développement de ce secteur d'activité sera suivi avec une attention toute particulière.

c) LES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX LIÉS AU POSTE DE TRAVAIL

Le service social se doit d'apporter sur le lieu même du travail certains éléments de nature à faciliter la vie quotidienne.

Un effort important sera poursuivi dans le domaine de la restauration, tant par l'équipement de places nouvelles (2 000) que par la rénovation des restaurants anciens (3 000 places). Il s'agit de répondre aux besoins au fur et à mesure qu'ils se manifestent, notamment à la suite des nouvelles implantations de locaux d'exploitation. En outre, il convient de faire face aux besoins nouveaux, tels ceux résultant de l'extension de la journée continue et, d'une façon plus générale, des modifications des habitudes du personnel.

d) LES ÉQUIPEMENTS INDÉPENDANTS DU LIEU DE TRAVAIL

Ce secteur recouvre des actions très diverses telles que la garde et les vacances des enfants, les loisirs, le sport, les activités culturelles qui se rattachent toutes à cette notion de base d'amélioration de la qualité de la vie.

L'effort dans ce secteur sera orienté surtout vers l'amélioration de la qualité des équipements intéressant les enfants, centres aérés, centres de vacances pour enfants.

A noter que, dans le domaine des sports et loisirs, l'organisation et la gestion des activités sont assurées essentiellement par des associations de personnel, ce qui permet une meilleure expression des besoins et des goûts individuels.

Ce phénomène associatif sera encouragé, notamment en faisant mieux connaître les associations à l'intérieur de l'entreprise. Mais également leur ouverture vers l'extérieur sera encouragée de façon à accroître leur efficacité, leur dynamisme.

ANNEXE II

LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE : RÔLE ET SITUATION PARMI LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS COLLECTEURS

A. — Le rôle de la Caisse nationale dans les circuits de collecte de l'épargne s'analyse sur trois ans.

Sur le plan social, la Caisse nationale d'épargne permet à ses déposants de constituer une épargne traditionnelle rémunérée par un intérêt appréciable pour des dépôts à vue (6,5 % depuis le 1^{er} janvier 1976).

Sur le plan économique, elle combat la thésaurisation et les fonds qu'elle collecte jouent un rôle très important, en particulier par l'octroi des prêts aux collectivités locales (voir emploi des fonds ci-après), dans le financement des réalisations d'intérêt général.

Sur le plan du développement de l'épargne, ses 15 600 000 livrets représentent 150 milliards de francs de dépôts. Les 17 000 guichets, répartis sur tout le territoire et fréquentés nécessairement par une large fraction de la population, fixent une clientèle potentielle pour les autres placements proposés dans les bureaux de poste (souscription d'actions S.I.C.A.V., sociétés de financement des télécommunications, placement des emprunts, bons du Trésor, bons d'épargne des P.T.T., assurance sur la vie).

L'EMPLOI DES FONDS COLLECTÉS PAR LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

Les fonds collectés par la Caisse nationale d'épargne sont gérés par la Caisse des dépôts et consignations.

D'après la dernière situation connue du 30 avril 1979, l'emploi de ces fonds s'établit ainsi pour l'épargne ordinaire (premiers livrets et livrets supplémentaires) :

	EN MILLIONS de francs.	EN POURCEN- TAGE
Bons du Trésor et valeurs à court terme.....	9,41	6,83
Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses	20,33	14,75
Prêts aux départements, communes et établis- sements publics et sociétés immobilières...	69,47	50,41
Caisse des prêts H. L. M.	33,98	24,66
Autres prêts (E. D. F., P. T. T., etc.).....	4,62	3,35
Totaux	137,81	100

Revenu moyen de ce portefeuille : 8,14 %.

Ainsi, plus de la moitié des avoirs en compte à la Caisse nationale d'épargne sont employés en prêts aux collectivités locales : voirie, électrification, adduction d'eau, stades, espaces verts, transports urbains, hôpitaux, ports et aéroports, équipements touristiques, participation des collectivités dans l'infrastructure de zones industrielles, de rénovation urbaine et d'habitation. Le quart de ces avoirs est utilisé pour le logement social en prêts aux organismes d'H. L. M.

LES SERVICES OFFERTS A LA CLIENTÈLE DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

Le service de l'épargne traditionnelle permet l'utilisation d'un premier livret, dont les intérêts bénéficient de l'exonération fiscale et d'un ou plusieurs livrets supplémentaires.

Outre les opérations courantes de versement et de remboursement, la possession de ces livrets permet l'exécution d'opérations de virements et de prélèvements automatiques :

— virement direct de pensions, traitements, salaires, prestations familiales, prestations diverses ;

— virements du compte courant postal du titulaire au profit d'un compte d'épargne et *vice versa* ;

— prélèvement du montant de quittances E. D. F. - G. D. F., d'eau, de téléphone ;

— prélèvement mensuel des impôts sur le revenu.

Par ailleurs, la Caisse nationale d'épargne :

— participe au service de l'épargne-logement sous ses deux formes (livrets et plans) et consent des prêts à ce titre ;

— reçoit les souscriptions aux actions des S. I. C. A. V., des caisses d'épargne « le livret portefeuille », « Société nouvelle France-Obligations », « Bourse-Investissements » et participe au service des engagements d'épargne à long terme de ces S. I. C. A. V. ;

— participe au placement de l'assurance Aviposte.

Par contre, jusqu'alors, l'institut national n'a pas été autorisé à consentir des prêts personnels ou immobiliers à ses déposants, services qu'offrent à leur clientèle les caisses d'épargne ordinaires.

LES PERSPECTIVES DU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTE DES FONDS PAR LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

La mission de la Caisse nationale d'épargne est de collecter une fraction importante de l'épargne des ménages et, grâce à l'éventail de placements qu'elle propose, d'orienter progressivement l'épargne traditionnelle à vue sur livrets vers des dépôts stables (actions, obligations, plans d'épargne à terme).

B. — Situation de la Caisse nationale d'épargne parmi les autres établissements collecteurs.

Épargne liquide ou à court terme.

(Non compris les dépôts enregistrés en dehors de la France métropolitaine.)

	1959	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978
I. — Répartition (en pourcentage).											
Trésor (1).....	32	16	12,0	11,4	9,0	8,6	6,6	5,5	5,3	5	5,3
Banques (2).....	13	26,4	28,0	31,6	32,0	34,3	36,3	35,9	35,2	34,6	33,3
Crédit agricole.....	3	12	12	13,2	14	17,8	17,8	17,8	18,4	15,2	15,1
Crédit mutuel (3).....	»	2	3	2,5	3	»	»	»	»	3,7	4,1
Caisses d'épargne ordinaires (3).....	30	27,9	27,8	27	26,5	26	26,1	27,1	27,4	27,8	28,2
Caisse nationale d'épargne (5).....	22	15,7	15,4	14,3	13,7	13,3	13,4	13,7	13,7	13,7	14
Totaux.....	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
II. — Montants (en milliards de francs).											
Ensemble des organismes collecteurs.....	48,71	224,28	263,42	321,11	381,03	448,85	530,15	642,57	765,66	888	1 028
Caisse nationale d'épargne.....	10,22	35,17	40,55	46,04	52,06	59,57	70,81	88,19	105,22	122	144

(1) Comptes à terme, bons sur formule.

(2) Comptes à terme, bons de caisse, comptes sur livrets, épargne-logement.

(3) Comptes à terme, comptes sur livrets, épargne-logement, bons.

(4) Comptes sur livrets, épargne-crédit, épargne-logement, bons d'épargne.

(5) Comptes sur livrets, épargne-crédit, épargne-logement.

Pour bien assurer cette collecte, la Caisse nationale d'épargne s'efforce d'améliorer la qualité de son service :

— par l'emploi de procédés modernes de traitement des opérations (tenue des comptes en ordinateur, saisie directe des données sur bande magnétique, échange de bandes magnétiques avec les organismes payeurs de prestations) ;

— par la simplification des formalités à accomplir par la clientèle et l'extension des services rendus ;

— par le développement de l'esprit commercial dans les bureaux et la formation du personnel aux méthodes commerciales ;

— par la simplification des liaisons entre compte courant postal et comptes de Caisse nationale d'épargne et par la réalisation des opérations en « temps réel », grâce à l'implantation progressive de terminaux dans les bureaux de poste qui permettra d'élargir la gamme des prestations et de réduire l'attente au guichet.

Parallèlement, elle accomplit, dans la limite des crédits dont elle dispose, des actions publicitaires et promotionnelles qui se sont traduites, ces dernières années, par des résultats très appréciables.

Grâce à tous ces efforts, la Caisse nationale d'épargne a réussi en 1978 à améliorer sa position par rapport aux autres réseaux de collecte. Toutefois en raison de la dégradation des conditions de la concurrence due au fait que les caisses d'épargne ordinaires accordent de nouveaux prêts immobiliers (prêts conventionnés) et ouvrent désormais des comptes de chèques à leur clientèle, la situation de l'institution nationale s'avérera plus incertaine à l'avenir si aucune disposition nouvelle n'intervient en sa faveur.

C. — Situation du service d'épargne-logement au 31 juillet 1978.

I. — DÉPÔTS REÇUS

Système sur livrets.

Le nombre de comptes ouverts atteint 168 600 pour un montant des dépôts de 3 206 millions de francs représentant respectivement par rapport à la situation au 31 août 1978, un accroissement de 10 % et 17,6 %.

Plans d'épargne-logement.

Le nombre de plans souscrits s'élève à 232 492 pour un montant de dépôts de 5 805 millions de francs. L'examen de la situation des douze derniers mois fait apparaître un accroissement de 17,8 % du nombre des contrats et de 31,4 % du montant des dépôts.

Bien qu'en forte progression, les dépôts reçus à ce titre, par la Caisse nationale d'épargne, ne représentent encore toutefois que 6 % environ de l'ensemble des dépôts enregistrés par les organismes habilités à participer à ce système d'épargne, la part des caisses d'épargne ordinaires étant de 18 % et celle des banques et organismes de crédit de 76 %.

II. — PRÊTS CONSENTIS

Prêts principaux.

Le nombre de prêts principaux en cours d'amortissement atteint 73 478 au 30 juin 1979 pour un montant de 1 874 millions de francs, représentant respectivement, par rapport à la situation au 30 juin 1978, un accroissement de 29,6 et 18 %.

Prêts complémentaires.

Le nombre de prêts complémentaires en cours d'amortissement s'élève à 39 514 au 30 juin 1979 pour un montant de 1 749 millions de francs, représentant respectivement, par rapport à la situation au 30 juin 1978, un accroissement de 15,5 % et 35,7 %.

ANNEXE III

LES ACHEMINEMENTS POSTAUX

1. — Transports postaux.

L'actuel réseau d'acheminement du courrier repose sur l'utilisation simultanée des trois moyens de transport ferroviaire, aérien et routier.

Constitué au fil des années, d'abord à partir de relations établies entre Paris et la province, puis entre les villes de province elles-mêmes, ce réseau comporte aujourd'hui plusieurs milliers de liaisons quotidiennes, entre lesquelles sont établies des correspondances.

La croissance du trafic postal a engendré un développement continu du tonnage acheminé par voie aérienne depuis la seconde guerre mondiale sans que soit pour autant remise en cause la place prépondérante de la voie ferrée.

Prévus initialement comme moyens de transport complémentaires, les transports routiers sont utilisés essentiellement pour assurer, au niveau des départements, la collecte et la dispersion du courrier dans les bureaux de poste et pour établir des relations entre centres de tri situés à courte ou moyenne distance, mais leur importance a été développée depuis 1974 de façon à ce qu'ils maillent l'ensemble du territoire et constituent un réseau national routier permettant d'acheminer le trafic pondéreux (paquets, routage 206, prospection commerciale) dans les relations où celui-ci ne justifie pas l'utilisation de wagons S.N.C.F. ou de conteneurs de la Compagnie nouvelle des cadres.

En 1975, année qui a fait l'objet d'une étude approfondie sur les coûts de transport, les dépenses d'exploitation pour l'acheminement du courrier à l'intérieur du territoire se sont élevées à 788 millions de francs qui peuvent être imputés pour 42,7 % aux transports routiers, qu'ils soient assurés par l'administration elle-même avec son personnel et son matériel ou confiés à des entreprises, 36,9 % aux transports ferroviaires et 20,4 % aux transports aériens.

Les moyens de gestion actuels ne permettent pas pour le moment de connaître avec exactitude le tonnage transporté par les différents moyens de transport. Si l'on compare cependant les capacités de transport, en tonnes/kilomètre, offertes par chacun d'eux en pleine charge, il ressort que l'aviation représente 5,3 % seulement des possibilités d'emport (30,5 millions de tonnes/kilomètre), le rail 56 % (321,4 millions de tonnes/kilomètre) et la route 38,7 % (soit 222,4 millions de tonnes/kilomètre).

L'avion constitue donc, de loin, le mode de transport le plus onéreux devant la route et le fer. Il absorbe en effet 20 % des dépenses pour 2,1 % des distances parcourues (4,9 millions de kilomètres). Cette dernière proportion est de 42 % pour le rail (94,7 millions de kilomètres) et de 55,9 % pour la route (126 millions de kilomètres).

Ces différents éléments se répercutent évidemment sur le coût de la tonne/kilomètre qui était toujours en 1975 de :

MOYENS DE TRANSPORT	COUT de la tonne/kilomètre.
	(En francs.)
Route :	
Transport en régie.....	8,25
Liaison à longue distance assurée par entreprise.....	0,85
Circuit intradépartemental.....	1,37
Fer :	
Wagons-poste et allèges postales.....	0,90
Wagons S. N. C. F.....	0,50
Air	9,29

Le coût élevé des transports en régie tient au fait qu'il s'agit le plus souvent de transports urbains de faible kilométrage entraînant une consommation de carburant élevée et une durée importante d'utilisation du personnel.

Le coût de la tonne/kilomètre transportée par avion est quant à lui dix fois supérieur à celui de la tonne/kilomètre acheminée par fer, ce qui explique que l'administration s'efforce de réduire l'importance de son réseau aérien au profit des transports ferroviaires.

2. — Prestations postales assurées par la S. N. C. F.

Pour permettre l'acheminement du courrier, la S. N. C. F. fournit à l'administration des P. T. T. différentes prestations dont le mode de rémunération est en cours de réexamen.

1. Nature des prestations assurées.

Les prestations que la S. N. C. F. fournit pour le transport du courrier peuvent être classées en trois catégories : la traction de véhicules postaux, la fourniture de véhicules S. N. C. F. ou d'emplacement dans les convois, le transport et le convoiement de sacs.

L'administration postale est en effet propriétaire d'un parc ferroviaire qui comprend environ 600 véhicules. Certains de ces véhicules, les wagons-poste, sont aménagés en atelier de tri et permettent de traiter le courrier en cours de transport, les autres, les allèges postales, ne comportent aucun aménagement particulier et servent uniquement comme moyen de transport. Si la plupart de ces véhicules ont été construits avant guerre, 115 wagons sont de fabrication récente et répondent aux normes européennes.

Wagons-poste et allèges sont incorporés dans des trains de voyageurs, voire dans des trains de messagerie rapides. Les difficultés rencontrées pour obtenir leur incorporation dans des convois dont les horaires satisfassent aux besoins du service postal, les problèmes posés pour effectuer les livraisons dans les gares du fait de la réduction des temps d'arrêt conduisent l'administration à rechercher une organisation lui donnant une certaine autonomie. C'est ainsi que depuis 1976 plusieurs trains-poste ont été mis en circulation par la S. N. C. F. pour les besoins exclusifs du service postal. Ces trains, désignés sous le nom de trains-poste autonomes, font l'objet d'une traction spéciale poste et ne comportent en principe que des véhicules servant au transport ou au tri du courrier.

C'est pour ces mêmes raisons que la poste a acheté huit rames automobiles (autorails) à traction diesel permettant le transport en conteneurs mobiles de 15 tonnes de courrier.

En ce qui concerne l'utilisation de véhicules S. N. C. F., les chemins de fer mettent à la disposition du service postal des fourgons ou des portions de fourgons dans les trains de voyageurs. La poste utilise également, pour le transport du trafic pondéreux (paquets-poste, prospection commerciale, certaines publications), des wagons S. N. C. F. circulant en trains de marchandises. Des emplacements, voire des compartiments voyageurs lui sont également réservés dans certains convois rapides ou dans les autorails.

Enfin, service qui vient d'être récemment repris par le Sernam, la S. N. C. F. assurait le transport, par l'intermédiaire de ses chefs de trains, de sacs postaux. L'importance de ces prestations désignées sous le nom d'escorte S. N. C. F. est très variable et peut aller de trois à quatre-vingts ou cent sacs.

2. Rémunération de la S. N. C. F.

Bien que les rapports entre la S. N. C. F. et l'administration des P. T. T. aient fait l'objet d'une convention postale en 1975, la rémunération de la S. N. C. F. pour ses prestations postales demeure régie par un décret-loi du 31 août 1937 (article 14) et par une convention datée du même jour.

Le principe d'une rémunération des services rendus au prix de revient a d'ailleurs été confirmé par l'article 22 du cahier des charges de la S. N. C. F. du 23 décembre 1971.

Un différend ayant opposé les deux parties au sujet de la notion de prix de revient, un arbitrage du Secrétaire d'Etat aux Finances et aux Affaires économiques de 1955 a fixé les valeurs de base de la T. K. B. R. à utiliser pour déterminer la rémunération de la S. N. C. F. et un système d'indexation de ces taux de base en fonction de l'évolution du prix de revient général de la tonne kilométrique brute remorquée (T. K. B. R.) pour l'ensemble de l'activité de la S. N. C. F.

Estimant que cette rémunération n'était pas suffisante pour couvrir les frais de circulation des trains-poste autonomes, la S. N. C. F. n'a accepté de mettre en circulation de tels convois qu'en fonction d'une majoration de la valeur de la T. K. B. R. Cette majoration est variable selon les convois et dépend de la composition des trains-poste. C'est ainsi que la majoration est de 20 p. 100 pour les trains-poste Paris—Lille, Lyon—Marseille, Paris—Clermont-Ferrand, de 15 p. 100 pour le train Paris—Bordeaux, mais de 35 p. 100 pour la ligne Paris—Toulouse.

Pour l'année 1978, où seuls les trains-poste autonomes Paris—Lille, Lyon—Marseille et Paris—Toulouse circulaient, les transports postaux par voie ferrée représentaient presque trois milliards de T. K. B. R.

TYPE de véhicules.	NOMBRE DE TONNES/KILOMETRE BRUTES REMORQUEES			
	A taux normal.	Majorés de 20 %.	Majorés de 35 %.	Total.
Véhicules postaux de 26 mètres.....	400 097 660	37 633 207	10 831 380	448 562 247
Véhicules de 20 mètres.....	993 494 157	77 070 510	27 517 950	1 098 082 617
Véhicules de 17 mètres.....	384 136 770	38 329 080	16 116 240	438 582 090
Véhicules de 15 mètres.....	79 148 639	»	7 135 201	86 283 840
Véhicules de 14 et 10 mètres.....	410 718	»	»	410 718
Wagons S. N. C. F.....	814 441 999	19 556 434	6 937 026	840 935 459
Total	2 671 729 943	172 589 231	68 537 797	2 912 856 971

En ce qui concerne les rames automotrices postales, la S. N. C. F. établit un prix pour chaque liaison assurée avec ce matériel. Ce prix tient compte non seulement des frais directs de circulation (énergie, conducteur) mais aussi du personnel d'accompagnement (chef de train) et des frais prévisibles d'entretien.

Il s'élève à 4 799 F (H. T.) pour un trajet Paris—Caen, 2 815 F pour Paris—Rouen et 5 178 F pour Paris—Lille. Avec la T. V. A. le prix kilométrique approche 24 F.

Pour les autres prestations : compartiments de voitures voyageurs, compartiments en train R. T. G., autorails, le prix demandé est fonction de la superficie occupée.

Enfin pour les escortes S. N. C. F., les redevances sont mensuelles et comportent deux taux, l'un pour les services assurés en semaine, l'autre pour les services fonctionnant uniquement les dimanches et fêtes.

3. — L'aviation postale intérieure.

Les transports ferroviaires ne permettent pas, malgré l'accélération de la vitesse des trains intervenue au cours de ces dernières années, d'assurer en l'espace de la nuit une intercommunication entre la capitale et les départements lointains ou entre métropoles importantes.

C'est cette raison qui a d'ailleurs conduit l'administration, dès avant guerre, à recourir à l'avion pour établir un réseau de transport permettant la distribution sur presque tout le territoire des lettres déposées la veille.

Compte tenu des nouveaux objectifs du service postal, qui visent à privilégier les flux de trafic importants, l'utilisation de l'aviation postale intérieure demeure indispensable pour assurer le J + 1 entre Paris et tous les chefs-lieux de départements ou pour mettre en relation les métropoles régionales entre elles.

Le coût très élevé de ce mode de transport et sa forte consommation en carburant conduisent cependant à envisager une réduction du réseau aérien de façon à supprimer les lignes, voire les sections de ligne, qui sont sous-utilisées ou qui sont en concurrence avec le réseau ferré.

Pour assurer son réseau, l'aviation postale intérieure dispose d'un parc de dix-neuf avions qui sont la propriété de l'administration : quinze Fokker F 27 dont la charge offerte s'élève de 5 000 kg à 5 600 kg selon les lignes et quatre Transalls dont la capacité d'emport est de 12 tonnes.

Outre l'importante plate-forme qu'est Orly, le réseau comporte dix-huit escales en province. Les escales de Nancy-Essey et de Dole-Tavaux ont été supprimées fin août.

De structure essentiellement radiale, ce réseau comportait, au 1^{er} janvier 1979, douze lignes à savoir neuf lignes partant de Paris et trois transversales (cf. schéma ci-joint). Les quatre Transalls sont utilisés pour exploiter des lignes desservant la Corse.

Confié à un département de la Compagnie Air France, le fonctionnement de réseau aérien a nécessité en 1978 : 16 758 heures de vol, ce qui correspond à un kilométrage de 4,9 millions de kilomètres. Le tonnage transporté s'établit, quant à lui, à 48 581 tonnes.

Pour l'année 1979, les résultats seront très sensiblement inférieurs car, dans le cadre de la politique gouvernementale de restriction de la consommation d'énergie, plusieurs lignes aéropostales ont ou vont être supprimées d'ici la fin de l'année. C'est ainsi que la ligne Nancy—Dole—Lyon, qui était fortement sous-utilisée et qui n'avait pas permis d'atteindre l'objectif de qualité de service visé à sa création a cessé de fonctionner à la fin août. La ligne Paris—Clermont-Ferrand—Bordeaux—Paris a été supprimée le 12 octobre après la mise en service de nouveaux trains-poste entre Paris et Bordeaux, et entre Paris et Clermont-Ferrand. La ligne Rennes—Nantes—Poitiers—Clermont-Ferrand et retour cessera, quant à elle, de fonctionner à la fin novembre.

Ultérieurement, les aménagements à apporter au réseau devraient être de faible ampleur tant que les objectifs de qualité de service récemment définis resteront en vigueur.

ANNEXE IV

ACTIVITE DE SOMEPOST ET DE SÖFREPOST POUR 1978 ET LE PREMIER SEMESTRE DE 1979

SOMEPOST

A. — Activités de SOMEPOST au cours de l'année 1978.

I. — FRANCE

Somepost a assuré des missions d'ingénierie dans vingt-sept centres de tri pour la mécanisation traditionnelle et dans vingt-quatre centres pour les installations de machines de tri automatique, ainsi que des missions d'assistance technique dans vingt centres pour la boullisterie. Au total, ces interventions se sont effectuées dans une quarantaine de centres de tri différents, toutes missions confondues.

Depuis l'année 1977, deux commissions consultatives techniques fonctionnent à Somepost :

- la commission consultative technique n° 1 « Centre de tri » (C.C.T. 1) ;
- la commission consultative technique n° 2 « Bureaux de poste » (C.C.T. 2).

Ces deux commissions ont fonctionné normalement au cours de l'année 1978. La C.C.T. 2 en particulier, dont le fonctionnement effectif n'avait pu commencer qu'au second semestre de 1977, a été en mesure de réaliser le programme d'activités qui lui avait été tracé pour 1978.

Le bilan de leurs travaux s'est révélé positif :

— pour la C.C.T. 1, les travaux sur la normalisation des lots techniques ont conduit à la publication d'une notice qui concerne la distribution de l'énergie électrique, la climatisation, la protection contre l'incendie, et qui a été transmise pour application dans les services extérieurs ;

— pour la C.C.T. 2, à signaler l'élaboration d'un cahier des charges pour le G.A.P.A. (guichet d'affranchissement postal automatique) libre-service et la définition d'un système de saisie, de stockage et de restitution des signatures.

II. — ETRANGER

En matière d'études d'ingénierie de centres de tri sous-traités par Somepost, Somepost a fourni des prestations pour la mécanisation et l'automatisation des centres de Tripoli et Benghazi, en Libye.

Un certain nombre de sociétés en participation ont continué à fonctionner avec des résultats inégaux :

— en Yougoslavie et au Maroc, la réception définitive des installations est intervenue au cours de l'année 1978 et ces sociétés sont en voie de dissolution. Des difficultés ont surgi au moment de la réception qui ont entraîné des interventions de Somepost. Ces incidents font apparaître la nécessité, déjà signalée, de traiter les chantiers comme en France, avec un épilotage technique, et de prévoir au moment même de la passation des marchés la maintenance et l'entretien des futurs équipements.

— en Arabie Saoudite, en Egypte et en Libye, les négociations ne semblent pas devoir aboutir ;

— en Côte-d'Ivoire et en Tunisie, les négociations ont évolué favorablement et les contrats ont été signés en 1979 (respectivement en février et en juin).

Pour ce qui est de la fourniture de petits matériels à l'exportation, les ventes sont en régression par rapport à 1977. Le premier client de Somepost est toujours la Yougoslavie, mais un nouveau client est apparu en 1979, la Chine, qui a acheté deux machines à émettre et à authentifier les mandats.

A citer comme autres actions commerciales de Somepost à l'étranger :

— la participation aux expositions internationales de Zagreb (Yougoslavie), Kuala Lumpur (Malaisie) et Téhéran (Iran) ;

— la réception de délégations postales étrangères (Côte-d'Ivoire, Chine, Yougoslavie, Zaïre, Egypte).

B. — Activités de Somepost au cours du premier semestre 1979.

I. — FRANCE

L'activité de Somepost, précédemment limitée aux études d'ingénierie et à la coordination des installations d'équipements mécanisés de manutention, s'étend désormais et progressivement à l'étude et à l'installation des équipements d'automatisation du tri des lettres, dans le cadre de la réalisation du programme de modernisation élaboré par l'administration.

Pour le premier semestre 1979, cette activité s'est essentiellement manifestée dans les vingt-trois centres de tri, pour l'ingénierie « manutention », parmi lesquels Saint-Etienne C.T.A., Lyon-Montrochet C.T.A., Lille-Lézennes C.T.A., Bordeaux-Armagnac C.T.P., Trappes C.T.A., et dans vingt-deux centres de tri automatique, pour l'ingénierie « C.T.A. », parmi lesquels Nanterre, Bobigny, Créteil, Paris-17.

L'activité des commissions consultatives techniques s'est poursuivie au cours de ce premier semestre 1979. Les travaux ont porté sur les points suivants :

C. C. T. 1. (centres de tri) :

a) Indexation chez les usagers : après enquête, des solutions techniques permettant la décentralisation de l'indexation chez certains gros usagers sont recherchées ;

b) Manutention des conteneurs ;

c) Normalisation des logiciels.

C. C. T. 2. (bureaux de poste) :

a) Guichets de la poste aux lettres. Mise au point d'un cahier de charges concernant une machine à affranchir de guichet pour les objets ordinaires. Comptabilité de cette machine avec le G. A. P. A. d'aide au guichetier. Spécification de la machine à affranchir avec la fonction enregistrement des objets chargés et recommandés ;

b) Guichets financiers. Développement d'un dispositif expérimental de saisie des signatures et d'un système expérimental de restitution sur écran des signatures des usagers C. N. E. et C. C. P. pour des essais en réel dans un bureau équipé de terminaux ;

c) Equipements et méthodes pour la gestion des bureaux et leurs liaisons avec l'extérieur, dans le cadre de l'automatisation du circuit des mandats.

d) Les automates de libre-service :

Rédaction du cahier des charges et des spécifications techniques d'un guichet d'affranchissement postal automatique en libre-service pour l'affranchissement des objets ordinaires du régime intérieur, d'une utilisation simple et fiable.

Etude des différents modules constituant cet automate.

II. — ETRANGER

Au titre du premier semestre 1979, l'activité « étranger » de Somepost a porté sur les projets suivants :

- Abidjan (Côte-d'Ivoire) ;
- Tunis (Tunisie) ;
- Tripoli-Benghazi (Libye) ;
- Jeddah-Riyad-Dammam (Arabie Saoudite) ;
- Le Caire (Egypte) ;

et sur les affaires en cours d'achèvement :

- Casablanca (Maroc) ;
- Zagreb (Yougoslavie) ;

Rappelons qu'en ce qui concerne l'équipement des centres de tri à l'étranger, l'activité de Somepost est normalement liée à celle de Sofrepost. En effet, il incombe à Sofrepost de mener l'action de prospection ainsi que l'étude des projets d'implantation des centres de tri, Somepost apportant son concours technique à Sofrepost.

Somepost peut ensuite prendre le relais de Sofrepost pour la réalisation de l'opération dans le cadre d'une société en participation constituée avec les industriels membres de Somepost, intéressés par le marché.

SOFREPOST

I. — Année 1978 : poursuite des contrats en cours. Nouveaux contrats.

I. 1. — POURSUITE DES CONTRATS EN COURS

Arabie Saoudite.

Complexes postaux de Riyad, Jeddah et Dammam. Assistance technique demandée à Somepost pour la passation des marchés d'équipement. Conclusions remises au ministère saoudien des P. T. T. (avril). Code postal : projet remis aux autorités saoudiennes.

Brésil.

Contrat terminé en novembre. Il comprenait, sous la direction d'un chef de mission, huit experts placés comme conseillers techniques auprès des directeurs régionaux de l'entreprise brésilienne des Postes et Télégraphes, en vue de l'application du plan de développement élaboré lors d'une mission effectuée en 1973 et 1974.

Libye.

Centres de tri de Tripoli et de Benghazi : études d'ingénierie de bâtiments et d'équipements postaux terminés. Fin, en septembre, d'un deuxième programme de formation linguistique et professionnelle de quinze fonctionnaires libyens.

Maroc.

Réception définitive des installations mécanisées de Casablanca-centre de tri.

Tunisie.

Centre de tri de Tunis-Carthage. Remise des conclusions sur l'équipement du centre au Ministère des Communications tunisien en octobre.

I.2. — CONTRATS CONCLUS EN 1978

Arabie Saoudite.

Un contrat portant sur la supervision de la construction des complexes postaux de Riyad, Jeddah et Dammam a été signé le 26 août 1978 avec le Ministère des Postes et Télécommunications du Royaume d'Arabie Saoudite.

D'une durée de quarante-trois mois, il a commencé le 9 novembre 1978. Des équipes de techniciens de haut niveau et de personnel administratif ont été progressivement constituées et mises en place sur chacun des trois sites.

Libye.

Deux nouveaux contrats ont été signés le 25 juin 1978 avec la Corporation des Postes et Télécommunications de Libye.

Le premier de ces contrats, d'une durée de quinze mois, et le troisième du genre, porte sur la formation linguistique et professionnelle en France d'un nouveau groupe de quatorze stagiaires libyens. Le début de ce contrat prévu au mois d'octobre 1978 a été repoussé, à la demande des autorités locales, au mois de janvier 1979.

Le second contrat d'une durée de dix-huit mois porte sur l'organisation du complexe postal de Shara Zaouia à Tripoli et a débuté le 1^{er} juillet 1978.

Venezuela.

Ce contrat, signé le 16 février 1978, a pour objet l'étude de l'organisation du nouvel Institut postal télégraphique vénézuélien créé au début de 1978.

D'une durée de dix-huit mois, ce contrat fait appel à des spécialistes dans les domaines suivants :

- organisation des bureaux de poste, des centres de tri et des centraux télégraphiques ;
- acheminements postaux et télégraphiques ;
- distribution postale et télégraphique.

II. -- Premier semestre 1979 : poursuite des contrats en cours. Nouveaux contrats.

II.1. — POURSUITE DES CONTRATS EN COURS

La poursuite de l'exécution pendant le premier semestre 1979 des quatre contrats signés en 1978 avec l'Arabie, la Libye et le Venezuela n'appelle pas de remarques particulières : deux d'entre eux, le Venezuela et la Libye (Shara Zaouia) prendront fin dans le deuxième semestre 1979.

II.2. — NOUVEAUX CONTRATS

Le premier semestre 1979 a été marqué par la signature de deux contrats. L'un avec la Côte-d'Ivoire, l'autre avec la Grèce.

Côte d'Ivoire.

Approuvé le 9 février 1979 par l'Office des postes et télécommunications de Côte-d'Ivoire ce contrat, d'une durée de 19 mois, concerne la supervision des travaux, le contrôle en usine des équipements postaux et l'assistance technique au démarrage du centre de tri d'Abidjan.

Grèce.

A la suite de négociations menées depuis 1977 avec les autorités postales helléniques, un contrat a été signé le 14 avril 1979 à Athènes : l'objet de ce contrat d'une durée de dix mois, entré en vigueur le 10 mars 1979, est la définition des stratégies des postes helléniques, l'étude d'un code postal et l'établissement d'un projet d'équipement du centre de tri d'Athènes.

III. — Contacts précontractuels.

Arabie saoudite.

Code postal : poursuite des négociations sur une proposition d'intervention concernant l'édition, la distribution et la mise en application du nouveau code postal.

Bolivie.

Des propositions ont été faites auprès de ce pays pour :

- l'étude d'un plan de développement à court, moyen et long terme ;
- l'équipement postal et la mécanisation du complexe d'El Alto, à La Paz.

Canada.

Une offre en réponse à un appel international a été déposée au mois de juin 1979 pour l'étude d'un complexe postal portant sur des services administratifs, un centre de tri et un bureau de poste.

Chili.

Des contacts ont été pris avec les responsables de la poste militaire bolivienne en vue d'une réorganisation générale du service et de la formation professionnelle d'un nouveau groupe de spécialistes de la poste aux armées.

Colombie.

Le traité commercial passé entre le Panama et Panama a été signé par les autorités locales de la poste dans le cadre de l'assistance dans le domaine postal, la coopération des services publics et les services de la poste aux armées du Panama en 1979.

Des contacts ont été pris avec les responsables locaux de la poste d'un pays qui pour mener à bien l'étude d'un plan de formation professionnelle de spécialistes de l'administration et de la maintenance des postes de transmission airtel.

Costa Rica.

Une offre en réponse à un appel international a été déposée pour la réalisation d'un complexe administratif et postal.

Senegal.

Le projet s'est vu confier par les autorités sénégalaises, l'étude et la définition d'un institut régional de formation des personnels des télécommunications dont l'implantation est prévue à Dakar.

Thaïlande.

Une offre a été déposée auprès des autorités thaïlandaises en vue :

- d'étudier le développement postal thaïlandais ;
- d'établir, dans sa totalité, un projet d'équipement postal mécanisé pour le futur centre de tri de Bangkok.

Zambie.

Au sein d'un groupement de sociétés, placé sous l'égide d'Abetex, Sofrepost a été contacté pour participer à l'élaboration d'un plan de développement général de la Zambie dont le financement sera assuré par la Banque mondiale.

ANNEXE V

ACTIVITE DES RESEAUX S.W.I.F.T., EURONET ET TELECENTRE

Réseau Swift.

Constituée à l'origine (mai 1973) par 238 banques et institutions financières, la Société S.W.I.F.T. (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication) regroupe actuellement près de 650 établissements bancaires ou financiers (dont 50 en France) situés dans dix-neuf pays (Europe, Amérique du Nord et Japon).

La progression du trafic interbancaire s'est poursuivie à un rythme modéré, le nombre de messages échangés s'élevant actuellement à près de 3 millions par mois.

Il est rappelé que la création du réseau S.W.I.F.T. a été admise d'un commun accord entre les administrations intéressées, à titre temporaire pour une durée de cinq ans à compter de son ouverture (mai 1977 pour la France), en attendant la mise en place d'un réseau public international de transmission de données permettant de rendre le même service.

Réseau Euronet.

La réalisation du réseau de télécommunication pour Euronet, dont est chargée l'administration française agissant au nom et pour le compte des neuf administrations des P.T.T. des pays membres de la Communauté économique européenne, s'est poursuivie activement en 1978 et 1979.

La réception provisoire du réseau vient d'être prononcée très récemment, permettant ainsi une exploitation à titre expérimental. L'ouverture commerciale doit intervenir avant la fin de l'année.

Il est rappelé que le consortium Sesa-Logica est titulaire du contrat de réalisation de ce réseau qui utilise la même technique de commutation par paquets que le réseau Transpac.

Les projets de participation de l'Espagne et de la Suisse au réseau Euronet, étudiés en consultation avec la Commission des communautés européennes, progressent favorablement.

Télécentre.

Il a été précisé, à l'occasion d'une question identique posée lors de l'examen du budget 1979, que l'appellation Télécentre n'était pas celle d'un réseau mais le nom donné aux studios publics d'audioconférence mis en place progressivement depuis 1977 par la Direction générale des télécommunications avec l'assistance de la Compagnie France Câbles et Radio.

L'interconnexion entre les télécentres s'effectue au moyen du réseau « Caducée ».

Au 1^{er} juillet, dix-sept télécentres étaient ouverts au public : Bordeaux, Brest, Clermont-Ferrand, Grenoble, Le Havre, Lille, Lyon, Marseille, Massy, Montpellier, Mulhouse, Nantes, Paris Bourse, Paris Montparnasse, Rennes, Rueil-Malmaison, Saint-Nazaire.

À l'1^{er} juillet 1979, douze télécentres supplémentaires sont venus s'ajouter à cette liste : Amiens, Angoulême, Besançon, Caen, Dijon, Limoges, Melun, Mende, Nancy, Nice, Niort, Strasbourg.

L'objectif étant toujours d'avoir cinquante télécentres en service en 1980.

Pour l'instant le trafic dans les télécentres est relativement faible en raison du marché limité de studios ouverts et de la nécessité pour les utilisateurs potentiels de prendre conscience de l'intérêt de ce service nouveau et, en particulier, dans le cadre des économies d'énergie.

À titre indicatif, il est précisé que le nombre de studios privés existants et susceptibles d'être mis en relation avec les télécentres s'élève à vingt-cinq.

ANNEXE VI

BILAN ET ACTIVITES 1978 ET 1979 DE FRANCE CENTREX, DE FRANCE CABLES ET RADIO, DE TELESYSTEME

I. — France Centrex.

Les comptes financiers de la Compagnie auxiliaire de télécommunications (France Centrex) pour 1978 s'établissent ainsi :

Compte d'exploitation générale.

DEBIT		CREDIT	
Achats	1 010 »	Recettes d'exploitation . . .	8 219 094 »
Frais de personnel.....	822 562,28	Autres produits de gestion	
Impôts et taxes.....	57 126,70	courante	361 386,65
Autres charges de gestion		Produits financiers.....	480 340,04
courante	2 957 065,57	Charges imputables à des	
Frais financiers.....	1 695 120,17	tiers	272 898,11
Comptes de dotation.....	3 961 143,07	Solde débiteur.....	160 308,99
Total débit.....	9 494 027,79	Total crédit.....	9 494 027,79

Compte de pertes et profits.

DEBIT		CREDIT	
Report du solde d'exploita-		Profits sur exercices anté-	
tation	160 308,99	rieurs	16 585,13
Pertes sur exercices anté-		Profits exceptionnels	99,28
rieurs	93 135,18	Perte nette	237 760,86
Pertes exceptionnelles	1,10		
Impôt forfaitaire 1976	1 000 »		
Total débit	254 445,27	Total crédit	254 445,27

Bilan au 31 décembre 1978.

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations	13 627 294,71	Capitaux propres et	
Autres valeurs immobili-		réserves (situation	
sées	688 186 »	nette)	6 391 844,45
Valeurs réalisables et dis-		Dettes à long et moyen	
ponibles	11 781 669,11	terme	15 325 033,33
Perte de l'exercice	237 760,86	Dettes à court terme ...	4 618 032,90
Total actif	26 334 910,68	Total passif	26 334 910,68

Le chiffre d'affaires réalisé par France Centrex en 1978 est en augmentation de 20 % par rapport à 1977 et s'établit à 8 580 000 F. Cette augmentation est due principalement à l'accroissement du nombre de lignes téléphoniques gérées dans la

tour Fiat, qui ont augmenté de 28 % entre le 31 décembre 1977 et le 31 décembre 1978, à l'augmentation contractuelle des tarifs (+ 11,4 % le 1^{er} juillet 1978) et au développement des prestations diverses fournies aux abonnés (+ 30 %). Ces chiffres laissent présager, sauf accident, une nouvelle augmentation du C. A. en 1979.

Au plan des résultats, la société a réalisé, en 1978, une marge brute d'autofinancement de 3,7 millions de francs, contre 3,1 millions de francs en 1977. La perte nette de 237 761 F qui apparaît néanmoins au bilan de l'exercice provient de l'augmentation des amortissements (3,8 millions de francs contre 2,3 millions de francs en 1977), conséquence d'un retour à un mode dégressif.

II. — France Câbles et Radio.

Les comptes financiers de France Câbles et Radio pour 1978 s'établissent ainsi, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale :

Compte d'exploitation générale.

DEBIT		CREDIT	
Stock initial	6 839 954,59	Stock final	11 311 753,24
Achats	26 835 742,59	Ventes	23 103 762,76
Frais de personnel.....	26 000 168,15	Recettes d'exploitation..	80 421 226,24
Impôts et taxes.....	745 785,41	Recettes d'ingénierie....	8 322 028,60
Autres charges de gestion		Recettes accessoires.....	9 559 687,99
courante	41 417 962,56	Produits financiers.....	6 418 037,30
Frais financiers.....	3 968 159,65	Livraisons à soi-même...	4 047 429,54
Comptes de dotation....	20 634 381,24		
Solde créditeur.....	16 741 771,48		
Total débit.....	143 183 925,67	Total crédit....	143 183 925,67

Compte de pertes et profits.

DEBIT		CREDIT	
Pertes sur exercices		Report du solde d'explo-	
antérieurs	428 065,33	tation	16 741 771,48
Pertes diverses.....	23 717 124,02	Profits sur exercices	
Dotation aux provisions		antérieurs	821 429,13
hors exploitations....	17 963 645,67	Reprise sur provisions	
Bénéfice net.....	369 881,19	antérieures	24 465 649,68
		Profits divers.....	449 865,92
Total débit.....	42 478 716,21	Total passif....	42 478 716,21

Bilan au 31 décembre 1978.

ACTIF		PASSIF	
Frais d'établissement....	4 191,36	Capital et réserves.....	128 113 096,64
Immobilisations	73 768 958,40	Provisions	62 215 000 »
Autres valeurs immobi-		Dettes à long terme....	40 742 836,19
lières	75 153 286,44	Dettes à court terme....	40 314 487,47
Valeurs d'exploitation ..	11 311 753,24	Bénéfice de l'exercice...	369 881,19
Valeurs réalisables et			
disponibles	111 517 112,05		
Total de l'actif..	271 755 301,49	Total du passif.	271 755 301,49

La croissance du chiffre d'affaires en 1978 a été très forte puisque supérieure à 40 %, celui-ci s'établissant à 121,4 millions de francs. Cette augmentation découle essentiellement des recettes d'exploitation en provenance d'Afrique (+ 91 %) et de celles générées par le navire câblé (+ 59 %).

Au plan des résultats, la compagnie a réalisé en 1978 une marge brute d'auto-financement de 14 502 258,42 F et enregistre, après déduction des amortissements et provisions, un bénéfice net de 369 881,19 F.

Le budget de 1979 de la société prévoit un léger tassement du chiffre d'affaires, qui devrait être compensé, sauf imprévu, par une amélioration des résultats, et notamment un accroissement de la marge brute d'auto-financement.

III. — Télé systèmes.

Les comptes financiers de Télé systèmes pour 1978 s'établissent ainsi :

Compte d'exploitation générale.

DEBIT		CREDIT	
Stock initial.....	1 444 819 >	Stock final.....	2 921 060 >
Achats	4 208 968,13	Prestations de service...	168 882 345,83
Frais de personnel.....	58 427 115,89	Ventes	2 862 419,82
Impôts et taxes.....	1 698 439,88	Produits accessoires	2 126 747,63
Autres charges de ges- tion courante.....	104 657 804,02	Produits financiers	134 204,40
Frais financiers.....	1 547 532,64		
Comptes de dotation....	4 840 383,66		
Solde créditeur.....	101 714,46		
Total débit.....	176 926 777,68	Total crédit....	176 926 777,68

Compte de pertes et profits.

DEBIT		CREDIT	
Pertes sur exercices anté- rieurs	3 501 984,19	Report du solde d'explo- tation	101 714,46
Pertes diverses.....	255 481,62	Subventions	3 575 000 >
Dotation aux provisions hors exploitation.....	4 674 220 >	Profits sur exercices anté- rieurs	3 161 049,98
Impôts sur les bénéfices..	3 000 >	Reprises sur provisions...	1 106 111,45
		Profits divers.....	89 888,09
		Perte nette.....	-400 921,83
Total débit.....	8 434 685,81	Total crédit.....	8 434 685,81

Bilan au 31 décembre 1978.

ACTIF		PASSIF	
Frais d'établissement ...	718 111,11	Capital et réserves (situation nette)	5 389 098,86
Immobilisations	21 707 894,06	Provisions pour pertes et charges	4 674 220 >
Autres valeurs immobilisées	2 571 797,62	Compte courant actionnaire	5 000 000 >
Valeurs d'exploitation....	2 200 180 >	Dettes à long et moyen terme	20 063 389,11
Valeurs réalisables et disponibles	68 544 375,96	Dettes à court terme	61 016 572,61
Perte de l'exercice	400 921,83		
Total actif	96 143 280,58	Total passif	96 143 280,58

Télé systèmes a enregistré en 1978 une très forte croissance de son chiffre d'affaires qui s'établit à 174 millions de francs, soit une augmentation de 30 % par rapport à 1977 qui était déjà en progression de 32 % par rapport à 1976. Cet accroissement provient essentiellement de la gestion des centres informatiques pour le compte de l'administration (+ 32 %) et surtout de la téléinformatique dont le C.A. a été multiplié par 2,6 par rapport à 1977.

Au plan des résultats, Télé systèmes a réalisé en 1978 une marge brute d'auto-financement de 8,1 millions de francs contre 4,1 millions de francs en 1977 et, compte tenu d'une dotation aux comptes d'amortissements et de provisions de 8,7 millions de francs — contre 3,7 millions l'année précédente — une perte nette de 400 000 F.

Télé systèmes a vu s'élargir son secteur d'activités en 1979.

En effet en plus de ses activités habituelles concernant la fourniture de services en temps partagé, l'ingénierie et l'exploitation de réseaux de transmission de données et de moyens informatiques de calcul, le conseil en informatique et la fourniture de logiciel et de système clé en main, Télé systèmes exploite depuis le 1^{er} juin 1979 un « serveur central » installé à Sophia-Antipolis. Ce centre serveur, première base de données documentaires françaises, permet d'obtenir des informations dans les domaines suivants : économique, politique, technologique, chimique et médical. Il est connecté aux réseaux Transpac et Euronet.

En 1979, le chiffre d'affaires de Télé systèmes devrait continuer à croître à un rythme du même ordre que celui des deux dernières années. Cette croissance devrait se répercuter au niveau des résultats et permettre à la société de dégager une marge brute d'auto-financement en légère augmentation.

Néanmoins, cette amélioration risque d'être insuffisante pour dispenser totalement l'entreprise d'un besoin de financement extérieur.

ANNEXE VII

BILAN ET ACTIVITES DE SOFRECOM EN 1978 ET 1979

Création, objet et forme juridique.

La Société anonyme Sofrécom (Société française d'études et de réalisations d'équipements de télécommunications) a été fondée en 1966 par le Ministre des Postes et Télécommunications.

Au terme de ses statuts, elle a pour objet « toutes études d'ordre technique ou financier, consultations et travaux relatifs aux questions et problèmes concernant les télécommunications dans tous pays ».

Cette société à compétence mondiale constitue un support pour la diffusion et l'exportation de la technique française des télécommunications.

Dans la famille des « Sofré » (Sofrélec, Sofrérail, Sofrégaz, etc.) de structures comparables, Sofrécom est donc le bureau d'études et d'ingénierie française spécialisé dans les télécommunications qui, s'appuyant sur le Secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications et ses divers services, offre à ses clients les méthodes et solutions françaises. Son indépendance de tout intérêt commercial et industriel particulier lui vaut d'être reconnu, agréé officiellement et consulté par des organismes internationaux tels l'U. I. T., la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

D'autre part, Sofrecom agit en accord avec le Ministère de la Coopération et en liaison avec le Secrétariat d'Etat aux P.T.T. (qui est représenté au conseil d'administration) pour l'application, dans le domaine du conseil et de l'ingénierie des télécommunications, des accords de coopération signés par la France.

Enfin, Sofrecom entretient des contacts avec la D.R.E.E. et l'Actim, dont elle est membre.

Moyens de la société.

L'effectif des collaborateurs permanents de Sofrecom n'a pas varié en 1978 (51 personnes). 16 collaborateurs de divers niveaux ont été de plus engagés ou prêtés par les P.T.T. pour faire face aux besoins des contrats en Côte-d'Ivoire et au Gabon (contrats à moyen terme). Enfin, l'appel à des techniciens des P.T.T., à titre de prêt temporaire de service pour des missions de courte durée, a représenté le potentiel d'environ dix agents supplémentaires à temps complet.

Travaux exécutés en 1978.

Les activités de la société peuvent être classées en quatre grands domaines :

Planification générale et études économiques et financières associées. Etudes de besoins et de trafic ; structures techniques des réseaux, grandes options techniques ; programmation ;

Projets techniques d'ouvrages ou de réseaux. Faisabilité ; spécifications ; préparation et dépouillement des appels d'offres ; études de financement ; assistance à la préparation des contrats de fournitures et de travaux conclus entre le client et l'industriel.

Suivi de réalisation. — Coordination et supervision des travaux d'installation ; recettes en usine et sur les sites ; préparation des mises en service et de l'exploitation technique.

Services. — Participation à la remise en état de réseaux et d'ouvrages ; aide à l'exploitation technique ; entretien et maintenance ; encadrement d'équipes locales.

Ces quatre grands domaines forment une suite chronologique et logique. Certains contrats concernent des activités dans un seul domaine ; d'autres des activités successives dans plusieurs domaines.

L'ensemble de ces travaux a représenté une activité de 610 hommes par mois (dont 515 hommes fournis à l'étranger).

La répartition de ces hommes par mois entre les quatre domaines d'activités est la suivante :

Planification générale	9 p. 100 ;
Projets techniques	23 p. 100 ;
Suivi de réalisation	41 p. 100 ;
Services	27 p. 100.

On constate la tendance annoncée dans le rapport de l'année précédente : diminution des activités de planification et d'études techniques ; augmentation des activités de suivi de réalisation et de services, tout particulièrement en ce qui concerne les réseaux de câbles urbains.

En ce qui concerne la répartition géographique, les cinq pays ayant consommé plus de quinze hommes par mois dans l'année sont :

Côte-d'Ivoire	195 hommes par mois ;
Gabon	113 hommes par mois ;
Indonésie	65 hommes par mois ;
Iran	72 hommes par mois ;
Sénégal	58 hommes par mois ;

Traduite en chiffre d'affaires (montant des factures émises), l'activité de 1978 représente 22,2 millions de francs, contre 21,8 millions de francs en 1977.

Sur les cinquante-cinq contrats en cours fin 1977, trente et un ont été terminés en 1978, un a été annulé et vingt-trois restent donc en cours fin 1978.

En 1978, dix-neuf nouveaux contrats ont été conclus, dont sept ont été terminés dans l'année.

L'ensemble des trente-huit contrats terminés en 1978 représente une recette de 27,5 millions, dégageant une marge globale de 16 p. 100.

D'autre part, vingt-quatre propositions ou devis ont été établis en 1978, pour un montant nominal total de 35 millions de francs environ, propositions pour lesquelles les contrats n'étaient pas encore signés fin 1978. Outre les pays d'activité traditionnelle pour Sofrecom, ces propositions ont également concerné les pays suivants :

- Viet-Nam et Egypte (actions communes avec les P. T. T. ;
- Libye (avec Sofrepost) ;
- U. R. S. S. (à travers Technip) ;
- Madagascar, Guinée, Pérou, Colombie et Swaziland.

Enfin, six autres devis établis en 1978, pour un montant total de 4 millions de francs environ, n'ont eu en définitive aucune suite. Ils concernaient le Niger, le Ghana, les émirats arabes unis, la Haute-Volta et le Chili.

Perspectives de l'évolution de l'activité.

Au début de 1979, c'est donc au total trente-cinq contrats qui étaient en cours, dans dix-sept pays : France, Uruguay, Sénégal, Mauritanie, Mali, Côte-d'Ivoire, Haute-Volta, Togo, Niger, Nigéria, Gabon, Congo, Tchad, Zaïre, Iran, Indonésie et Polynésie. Le montant nominal total de ces contrats s'élève à 64 millions de francs, dont vingt-sept millions de francs étaient déjà facturés fin 1978.

L'importance relative dans ce total de deux pays, la Côte-d'Ivoire et le Gabon, peut s'apprécier en notant qu'un contrat en cours en Côte-d'Ivoire, d'un montant

nominal de 16 millions de francs (dont 7 millions de francs déjà facturés), fera en 1979 l'objet d'un avenant important, et qu'au Gabon deux contrats conclus en fin d'année, pour un montant nominal total de quatorze millions de francs, seront probablement suivis en 1979 de deux autres contrats moins importants.

Qualitativement, la demande de travaux de suivi de réalisation et de services formulée par les administrations clientes semble devoir se poursuivre pour les raisons déjà évoquées dans le rapport sur l'exercice 1977.

En ce qui concerne l'implantation de la Société, l'activité croissante en Côte-d'Ivoire a nécessité un renforcement des moyens permanents déjà installés à Abidjan. L'équipe du Gabon a également été renforcée.

A Téhéran, les événements politiques ont amené à décider, à la fin de 1978, le rapatriement des experts, qui travaillaient d'ailleurs depuis le 1^{er} octobre 1978, sans que le nouveau contrat, suite du précédent dans son objet et ses clauses, et approuvé par les autorités en octobre 1978, ait pu être signé.

ANNEXE VIII

MISE EN ŒUVRE ET FONCTIONNEMENT DU SYSTEME TRANSPAC

Le réseau Transpac a été ouvert en décembre 1978. Aujourd'hui, douze commutateurs sont en service avec une capacité de 1 500 raccordements.

La réception provisoire du réseau Euronet vient d'être prononcée (juillet 1979). Son ouverture commerciale est prévue pour l'automne 1979 et à cette époque l'interconnexion avec le réseau Transpac sera effective.

Tous les services annoncés sur le réseau Transpac sont opérationnels. Ces services — circuits virtuels commutés et permanents, assemblage, désassemblage de paquets, conversion de vitesse, pour ne citer que les plus importants —, entièrement compatibles avec les avis du C. C. I. T. T. en matière de commutation de données par paquets, recouvrent une large gamme de débits et de possibilités résumés dans le tableau ci-après :

MOYENS D'ACCES	VITESSE D'ACCES (bit/seconde).	PROCEDURE	APPEL POSSIBLE vers des abonnés reliés par :
Accès direct par liaisons téléphoniques 2 fils.	110-150 200-300	Compatible télétype (X 28).	Accès direct ou réseau télex.
Accès direct par la liaison téléphonique 4 fils.	600-1 200 2 400-4 800 9 600-19 200-48 000	Compatible télétype (X 28).	
Réseau commuté téléphonique	110-150 200-300	Compatible télétype (X 28).	
Réseau télex.....	50	Télex.	

Compte tenu de la technique utilisée qui permet d'obtenir un excellent rendement des circuits reliant les commutateurs, la tarification est essentiellement basée sur le volume d'information transmis, indépendamment de la distance.

La tarification détaillée est donnée par le tableau (cf. annexe 1).

Concernant le marché, les prévisions sont en ligne avec le développement général de la téléinformatique et reposent sur l'estimation d'un taux de substitution de 30 % du nombre d'extrémités de lignes sur liaisons spécialisées.

Le tableau ci-après donne l'évolution prévisible du nombre des accès directs à Transpac auxquels il faut ajouter pour environ 10 % les accès par le réseau téléphonique et télex.

ANNEES	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1987	1989	1990
Accès directs..	800	2 800	5 300	8 300	12 000	16 500	21 500	37 000	50 000	60 000

A ce sujet, il convient de noter que compte tenu de la spécificité des services offerts par Transpac par rapport aux services traditionnels, après des études de marché et économiques globales, l'action précommerciale a été concentrée dès 1975, lors du lancement du projet sur les principaux domaines significatifs :

— études approfondies des problèmes posés aux clients potentiels par l'utilisation du réseau ;

— analyses économiques permettant d'élaborer des modèles tarifaires et d'annoncer les tarifs deux ans avant l'ouverture du réseau, délai nécessaire aux utilisateurs pour planifier leurs systèmes ;

— coopération avec les professionnels de l'informatique, constructeurs, et S.S.C.I., pour les inciter à développer des matériels et logiciels conformes à la norme internationale X 25.

Fin juin 1979, la situation commerciale était la suivante :

— 85 raccordements ayant fait l'objet de contrats signés en 1978 ;

— 804 raccordements ayant fait l'objet de contrats signés depuis le début de 1979 ;

— 568 raccordements faisant l'objet de contrats en cours de préparation.

On peut considérer que, d'un point de vue commercial ne tenant pas compte de la dispersion des délais de raccordement fixés à la signature des contrats, on a atteint, dès juin 1979, 90 % des objectifs de raccordement retenus pour la fin de 1979.

Concernant la rentabilité, la structure tarifaire indépendante des distances donc du déploiement du réseau est un peu pénalisante dans la mesure où les premiers raccordements présentent un coût élevé en raison de la distance moyenne entre les installations terminales et les commutateurs.

Cette situation s'améliorera au fur et à mesure des extensions qui auront pour effet de diminuer cette distance.

En définitive, les niveaux de tarifs ont été calculés pour que le bilan actualisé soit équilibré au bout d'une dizaine d'années, en fonction d'une hypothèse de croissance tout à fait vraisemblable aujourd'hui à la lumière des premiers résultats commerciaux.

ACCÈS AU RÉSEAU

pour chaque équipement

ACCÈS DIRECT

Vitesse (bit/s)	Abonnement mensuel
110 - 150	330 F
200 - 300	
600	550 F
1200	730 F
2400	800 F
4800	250 F
9600	550 F
19200	1050 F
48000	5000 F

- Accès par réseau téléphonique
Coût d'une communication urbaine quelle que soient la distance et la durée
- Accès par réseau télex
taxe propre à ce réseau

RELATIONS ENTRE ABONNÉS

pour chaque relation

ENTRE DEUX ABONNÉS TRANSPAC

RELATION COMMUTÉE	Vitesse: bit/s	RELATION PERMANENTE
Taxe par minute		Forfait mensuel
0,01 F	110 à 1200	108 F
0,02 F	2400	215 F
0,03 F	4800	324 F
0,04 F	9600	432 F
0,08 F	19200	664 F
0,20 F	48000	2160 F

ENTRE UN ABONNÉ TRANSPAC ET UN ABONNÉ TÉLÉPHONIQUE OU TELEX

ENTRÉE BANALISÉE	ENTRÉE RÉSERVÉE
Taxe par minute	Forfait mensuel
0,06 F	220 F
0,10 F	350 F
	Reseau d'accès téléphonique telex

TRANSMISSION D'INFORMATIONS

Reduction aux heures creuses	8 H 19 H	19 H 24 H 6 H 8 H	CH/5 H
Jours ouvrables		40 %	80 %
Samedis	40 %	40 %	80 %
Dimanches et jours feries	80 %	80 %	80 %

TAXÉ AU VOLUME

0,06 F/Koctet

1 Koctet = 1024 octets

ANNEXE IX

« TOIT ET JOIE », SOCIÉTÉ ANONYME D' H. L. M.

Origine et nature juridique de la société.

La Société d' H. L. M. « Toit et Joie » a été constituée en 1957 sous la forme coopérative par des fonctionnaires du Ministère des Postes et Télécommunications pour favoriser le logement du personnel de cette administration.

Après modification de la législation sur l'activité des coopératives, elle dut, en 1968, se transformer en société anonyme.

Pour compléter son action en faveur du logement, elle a étendu depuis le début de 1976, aux opérations d'accèsion à la propriété, son activité limitée précédemment aux constructions locatives.

Fonctionnement et organisation.

« Toit et Joie » est dirigée par un conseil d'administration de douze membres, présidé par M. Mellet, chef de service régional des P. T. T. ; le conseil est élu par l'assemblée générale des actionnaires comprenant les membres fondateurs de la société et environ 2500 locataires possesseurs de trois actions de 10 F.

L'assemblée générale élit également les commissaires aux comptes chargés du contrôle de la comptabilité de la société.

La société assume toutes les tâches depuis la recherche des terrains, l'établissement des projets, la construction proprement dite, la comptabilité et la gestion complète des immeubles.

Activités.

Les premiers chantiers ont été ouverts à la fin de l'année 1959 et depuis cette époque « Toit et Joie » a construit plus de 6500 logements, trois foyers de jeunes travailleurs comportant 411 chambres, plus de 2800 emplacements de parkings et plus de 300 garages individuels, tout en mettant à la disposition de l'administration des P. T. T. onze hôtels des postes, ainsi que deux ensembles de locaux administratifs.

Tout en satisfaisant aux obligations légales de réservation de logements au profit des collectivités locales et des fichiers départementaux des mal-logés, la Société « Toit et Joie » a pu attribuer 70 % des appartements compris dans son patrimoine à des agents des P. T. T.

Ces attributions représentent environ 20 % des réservations effectuées dans la Région parisienne par l'administration des P. T. T. en application des dispositions des articles n° 314-1 et 314-5 du Code de la construction et de l'habitation.

Le financement en principal des opérations locatives est assuré par des prêts dont les caractéristiques sont fixées par la législation H. L. M.

Ce financement est complété par des prêts sans intérêt consentis par l'administration des P. T. T. comme à tous les organismes H. L. M. qui lui réservent des logements pour son personnel.

Perspectives d'avenir.

Actuellement, un chantier portant sur 104 logements, dont vingt-deux en accèsion à la propriété, est en cours.

Les programmes à l'étude permettront la mise en chantier de plus de 800 logements dans les deux ans à venir.